

Séance du Conseil Général du 4 février 2019

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Informations du Bureau
4. Plan de quartier Collombey-Centre:
 - Présentation par le Conseil municipal (message, annexe I, annexe II, annexe III)
 - Rapport de la Commission « Aménagement du territoire et Agglomération »
 - Entrée en matière unique
 - Discussion de détail
 - Vote sur la modification partielle du PAZ-RCCZ
 - Vote sur l'adoption du plan de quartier « Collombey-Centre »
5. Réponse du Conseil Municipal à la motion concernant le Règlement sur la gestion des déchets
6. Postulats :
 - 6.1. Postulat pour la qualité de vie des seniors
 - 6.2. Postulat pour une vraie politique de la jeunesse
 - 6.3. Charte pour l'égalité salariale
 - 6.4. Création d'un fond d'incitation pour étudiant(es) et apprenti(es)
7. Interpellations :
 - 7.1. Garantie financière Tamoil
 - 7.2. Papier et carton : pollueur-payeur, vraiment ?
 - 7.3. Bus urbains
8. Informations du Conseil municipal
9. Questions
10. Divers

CONSEIL GÉNÉRAL

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des Conseillers Généraux

Intervention de Vuille Côme: Chers Conseillères et Conseillers généraux , Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les représentants des médias, cher public, je vous souhaite à tous la cordiale bienvenue et ouvre la séance du Conseil Général du 4 février 2019. Le Conseil Général a été convoqué en date du 16 janvier dernier, soit dans le délai réglementaire. Les documents ont également été mis à votre disposition dans le délai prévu par le Règlement. Merci aux intervenants, à la commission et à l'administration pour leur travail. La séance de ce soir et l'ordre du jour proposé par le Bureau ont été publiés au pilier public, sur le site internet de la commune et annoncés aux médias par le secrétariat municipal. De plus, une information a été publiée sur le panneau d'affichage électronique communal. Je dois excuser ce soir le Vice-Président Guillaume Vanay et Edgar Vieux.

Je cède maintenant la parole à la secrétaire du Conseil Général pour l'appel nominatif des Conseillers généraux. Je vous prie de répondre présent à l'appel de votre nom.

Intervention de Fracheboud Maria Encina: Bonsoir,

Angst Stéphane, Présent.

Arlettaz Pauline, Présente.

Baré Nathalie, Présente.

Bétrisey Nicole, Présente.

Birbaum Thomas, Présent.

Borgeaud Jacques, Présent.

Bressoud Alain, Présent.

Chervaz Véronique, Présente.

Clay Robert, Présent.

Cottet Loan, Présent.

Cottet Véronique, Présente.

Cretton Anaïs, Présente.

Cretton Nathalie, Présente.

Delarze Madeleine, Présente.

Fauquet Lucie, Présente.

Fracheboud Maria Encina, Présente.

Gaillard David, Présent.

Genolet Lionel, Présent.

Gex-Fabry Alexis, Présent.

Gex-Fabry Romain, Présent.

Gollut Emmanuel, Présent.

Hohenauer Maryline, Présente.

Jomini Jonathan, Présent.

Kunz Reto, Présent.

Lattion Eric, Présent.

CONSEIL GENERAL

Métraiiller Marie, Présente.
Morisod Carole, Présente.
Morisod Florent, Présent.
Olloz-Burdet Gabrielle, Présente.
Ostrini Olivier, Présent.
Parvex Joël, Présent.
Parvex Romain, Présent.
Rohrbach Eva, Présente.
Rouiller Samuel, Présent.
Schaffhauser Pascal, Présent.
Schmid Daniel, Présent.
Sotillo José, Présent.
Turin Michel, Présent.
Udressy Philippe, Présent.
Vanay Guillaume, Excusé.
Vannay Damien, Présent.
Vieux Cédric, Présent.
Vieux Edgar, Excusé.
Vuille Côme, Présent.
Zürcher Cédric, Présent.

Intervention de Vuille Côme: Le décompte fait état de 43 Conseillers généraux, le quorum est donc atteint et nous pouvons valablement délibérer.

Nous passons au point 2. Approbation de l'ordre du jour.

2. Approbation de l'ordre du jour

Intervention de Vuille Côme: L'ordre du jour comporte 10 points. Vous l'avez tous reçu et il est actuellement affiché à l'écran.

Nous avons reçu ce soir une résolution, vous l'avez tous sur votre pupitre. Je vous propose puisque le Bureau l'a déclarée recevable, d'introduire un point 6 bis entre les points 6 et 7 pour traiter de cette résolution. A part cette modification, y a-t-il d'autres propositions de modification de cet ordre du jour ? Ce n'est pas le cas, l'ordre du jour modifié par le Bureau est donc tacitement accepté tel que proposé.

Nous passons au point 3 de l'ordre du jour, Information du Bureau.

3. Informations du Bureau

Intervention de Vuille Côme: Le Bureau s'est réuni en date du 8 janvier 2019 en prévision de la séance de ce soir. A cette occasion, il a notamment arrêté l'ordre du jour, d'entente avec le Conseil Municipal. Il a

CONSEIL GENERAL

déclaré recevable un postulat et a mis à l'ordre du jour toutes les interventions pendantes. Les procès-verbaux de la séance du 17 décembre 2018 n'ont pas été mis à l'ordre du jour de ce soir vu le délai de rédaction et de consultation nécessaire avant leur approbation. Ils seront approuvés lors de notre prochaine séance. Cela étant dit, nous passons au point 4, Plan de quartier Collombey-Centre.

4. Plan de quartier Collombey-Centre

Intervention de Vuille Côme: Conformément à la loi sur les communes, à la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et à notre Règlement, il appartient au Conseil Général d'approuver la modification du RCCZ et le plan de quartier proposé. Je vous propose de procéder comme suit :

- 1) Présentation du projet par le Conseil Municipal
- 2) Rapport de la commission "Aménagement du territoire et agglomération"
- 3) Entrée en matière unique sur la modification du RCCZ et sur le plan de quartier
- 4) Discussions de détail sur les deux textes, article par article
- 5) Vote final sur la modification partielle PAZ-RCCZ
- 6) Vote final sur l'adoption du plan de quartier « Collombey-Centre »

S'il n'y a pas de remarques sur cette manière de procéder, je passe la parole au Conseil Municipal pour la présentation du projet.

Intervention de Turin Alexis: Alexis Turin, Conseiller Municipal. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs du public et de la presse, chers collègues. Je vais faire cette présentation avec trois points. Le premier : l'historique. Le deuxième : les objectifs recherchés et le troisième : l'instrument de planification choisi. Au niveau de l'historique, c'est déjà en 2005 que le Conseil Municipal a décidé d'une réflexion pour un aménagement convivial et harmonieux du centre de Collombey. Un concours a été organisé, on a invité des bureaux d'architectes, cinq bureaux ont répondu à ce concours. Un a été primé, le Bureau Bonnard & Woeffray en 2012 et c'est ce projet qui a servi de base au plan de quartier.

Deuxième point au niveau des objectifs recherchés, il y en a trois. Le premier c'est améliorer la qualité des espaces publics et créer une place du village. Le deuxième objectif, favoriser la mixité et le troisième objectif, densifier de manière mesurée. Si on en vient au premier objectif et merci à notre secrétaire Municipal de mettre la première planche. Toutes les planches que vous voyez ce soir, c'est ce que vous avez dans vos documents.

Ça saute aux yeux, avec cette première planche, l'objectif recherché, c'est-à-dire avoir des espaces publics de qualité et de créer une place du village. On a quasiment supprimé toutes les places de stationnement à l'extérieur, on en garde environ une petite vingtaine et toutes les places seront mises dans un parking souterrain de 193 places. Si on passe à la deuxième planche, et c'est là vraiment l'idée novateur de ce plan de quartier, c'est de créer une place du village avec la place dite des « Dents-du-Midi ». Tous les noms qui sont sur le plan de quartier comme c'est expliqué dans le document, c'est à titre indicatif mais c'est un peu plus poétique d'appeler "Place des Dents-du-Midi" que place une, deux, trois ou quatre, ainsi de suite.

Donc l'idée centrale de ce plan de quartier, c'est de créer cette place avec la « Place Dents-du-Midi », aussi à cheval sur la route cantonale qui est ici en lien avec la place de la Charmette. Vous remarquez que ces deux espaces ici sont dépourvus de mobilier public et aussi sont dépourvus d'arbres. L'idée, c'est d'avoir le plus d'espace disponible. Alors c'est vrai qu'aujourd'hui quand on traverse Collombey, c'est pas ce qui

CONSEIL GENERAL

saute aux yeux, cette place, puisqu'on a l'AOMC et c'est très resserré. L'AOMC va disparaître et puis il ne faut pas oublier que pas loin de chez nous, à Monthey, on a aussi une place centrale comme ça.

Certains se sont étonnés qu'il n'y avait rien dans le plan de quartier au niveau du trafic et de la limitation du trafic sur cette route-là, c'est une route cantonale, c'est de la compétence cantonale, mais c'est évident que nous, commune, on a déjà d'ailleurs demandé au canton, que ce projet n'a un sens que si le trafic sera bien sûr modéré à l'intérieur de Collombey, avec une limitation à 30 kilomètres/heure. Pour ne rien vous cacher aussi ailleurs dans la commune, à Illarsaz, on est aussi en train de réfléchir avec le canton pour avoir une traversée en plein centre, limitée à 30 kilomètres/heure.

Avec cette place du village, il y a aussi d'autres places que vous voyez ici. On a aussi des présences de points d'eau pour rappeler que Collombey c'est le village des puits. Deuxième objectif, favoriser la mixité (merci de passer à la prochaine planche). On a ici le plan d'étages des cinq bâtiments qui vont garnir ce nouveau centre de Collombey. On voit tout de suite qu'au niveau du rez, eh bien on a une mixité de l'aménagement, des affectations qui est prévue, une mixité avec bien sûr des espaces publics pour le service public, les services communaux, des surfaces commerciales. On a aussi du logement. L'idée, c'est de créer un espace convivial avec tous les services, aussi de mobilité à proximité, qui donne envie aux gens de venir habiter dans ce quartier. Mixité au niveau des logements, de tailles différentes, certains se sont étonnés qu'on n'avait pas dans le plan de quartier déjà, le nombre de logements à deux pièces, à trois pièces ou à quatre pièces. On ne peut pas aujourd'hui dire qu'est-ce qu'il faudra avoir comme logement ! On est obligé de laisser cette latitude. Et puis on verra quand on réalisera, les promoteurs qui réaliseront ce projet, je viendrai plus tard avec les promoteurs, eh bien ils décideront, en fonction du marché, qu'est-ce qui est le plus adapté.

Troisième objectif de ce plan de quartier : densifier de manière mesurée. Si on passe à la planche suivante, on devine à peine les nouveaux bâtiments. Ils sont ici, maintenant on les voit mieux. Donc c'est de construire cinq belles maisons villageoises qui mettent en valeur la Maison de commune, ce qui veut dire pour mettre en valeur, eh bien, elles ne seront pas collées à la Maison de commune, on remarque qu'il y a des espaces qui restent autour de la Maison de commune. Ces bâtisses ne seront pas plus grandes que la Maison de commune. Alors certains sont étonnés de la hauteur supplémentaire par rapport aux hauteurs actuellement dans ce quartier, l'idée de faire un mètre de plus, ce n'est pas pour faire un étage de plus mais c'est pour améliorer la qualité de l'habitat. Et si on vient avec la planche précédente, on voit très bien avec l'éclairage qui est projeté dans ce quartier, la mise en valeur de la Maison de commune avec les bâtiments nouveaux qui s'inscrivent tout à fait en harmonie.

"Densification mesurée" qui dit densification eh bien c'est normal qu'on prend un peu de hauteur parce que si on veut mettre un peu plus de gens eh bien on ne va pas les étaler, on les met en hauteur mais en même temps, on prévoit des espaces clos privatifs pour chacun des bâtiments, sauf un bâtiment, le bâtiment de l'Etoile.

Si on en vient maintenant à l'instrument de planification choisi, dernier thème que j'aborde dans cette présentation, le plan de quartier. Pour nous le plan de quartier, c'est le seul ou pour pas dire le seul, mais en tout cas, un des instruments les plus adaptés pour prévoir un développement cohérent d'un quartier. Il ne faut pas oublier qu'un plan de quartier, il n'y a aucune obligation de construire ce plan de quartier. Il veut dire quoi ? Il veut dire que si on fait quelque chose, on doit le faire selon une certaine vision mais on n'est pas obligé de le faire. Mais si on fait quelque chose, alors il faudra respecter ces normes. Il y a aussi aucune échéance à respecter.

Le plan de quartier a fait l'objet d'une démarche participative et démocratique. Il ne faut pas oublier qu'au départ, le plan de quartier avait un périmètre qui était un peu plus étendu que ce qu'il est aujourd'hui puisqu'il allait aussi sur l'ancien cimetière de Collombey et finalement, le Conseil Municipal, suite à la

CONSEIL GENERAL

présentation publique du projet, eh bien, il a été rendu attentif par des habitants de Collombey qu'il n'y avait pas vraiment un désir, une volonté de sens de faire un bâtiment sur un ancien cimetière. C'est pour ça que le Conseil Municipal a pris la décision de restreindre ce périmètre. Aujourd'hui vous avez un parc qui semble-t-il convient, en tous les cas on a de très bons échos au niveau de ce parc. Donc une démarche participative ! Il faut aussi savoir que dans ce plan de quartier, la commune on n'est pas seule propriétaire. Il y a plusieurs autres propriétaires privés. Il y a donc eu une concertation avec ces propriétaires privés pour arriver aujourd'hui au projet qui vous est proposé. La population a été consultée avant la mise à l'enquête, elle a aussi bien sûr été consultée au niveau de la mise à l'enquête et on a eu, on va dire, deux principaux griefs qui ont été soulevés. Le premier c'était relatif à la circulation à la rue de la Charmette. Les opposants se posaient des questions en se disant mais est-ce que ça va pas apporter une augmentation du trafic insupportable pour les riverains, avec ce nouveau plan de quartier ? On a mandaté un Bureau qui a répondu qu'effectivement, il va y avoir une augmentation du trafic mais ce trafic sera tout à fait absorbable par cette infrastructure, au besoin, il faudra l'adapter si, dans le temps cela devait provoquer trop de nuisances. L'autre point d'opposition principale, c'était le nombre de places de parc (merci de mettre la planche sur le parking) où il a été décidé, suite à ces oppositions, d'agrandir le parking en prévoyant 75 places supplémentaires en souterrain.

Maintenant juste revenir à la planche qui concerne le phasage. Pour avoir un développement harmonieux et cohérent, ça veut dire qu'on ne va pas commencer à construire n'importe où, il faut partir d'un endroit, tout le monde aura compris que le nerf de la guerre dans ce dossier, c'est le parking souterrain ! Donc on va commencer par construire le bâtiment dit de l'Etoile, celui dit des Dents-du-Midi et on va ensuite faire pour chaque autre bâtiment le parking souterrain qui va concerner ce bâtiment. Voilà, ce soir votre rôle ici du Conseil Général, eh bien c'est comme l'a dit le Président, d'approuver deux choses : la première chose c'est une modification du Règlement des constructions, l'article 71 bis qui s'intitulera "zone mixte C Collombey-Centre". Et puis cet article renvoie à un plan de quartier et c'est ce plan de quartier que vous devez, ce soir, débattre. Nous nous réjouissons de débattre, certainement peut-être que notre Président prendra le relais sur certaines questions qui viendront tout à l'heure. En tous les cas je vous remercie pour votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci, je passe maintenant la parole au rapporteur de la commission, Madame Maryline Hohenauer.

Intervention de Hohenauer Maryline: Maryline Hohenauer pour la commission "Aménagement du territoire et agglomération". Rapport de commission : modification partielle du plan d'affectation des zones du Règlement communal des constructions et des zones de Collombey-Muraz et du plan de quartier de Collombey-Centre.

Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues. Nous avons l'avantage de vous soumettre le rapport de la commission "Aménagement du territoire" concernant les modifications partielles du plan d'affectation des zones et du Règlement communal des constructions des zones ainsi que le Règlement du plan de quartier. La commission a été mandatée sur une décision du Bureau du 26 mars 2018, suite au message du Conseil Municipal du 20 mars 2018 pour l'étude du dossier.

Point 4, le fil rouge de la commission était le suivant : règlement du plan de zone ; règlement du plan de quartier ; étude des 15 oppositions recevables.

En séance, nous avons analysé ligne après ligne les différentes études, rapports et notices. Les discussions qui ont suivi ont permis de générer un certain nombre de questions. Dans un deuxième temps, nous avons

CONSEIL GENERAL

repris les 15 oppositions et des questions complémentaires ont été ajoutées à notre première liste. Celles-ci ont été transmises au Conseil Municipal. Dans le même temps, la commission a sollicité une rencontre avec tous les acteurs du projet. Cette séance a eu lieu le mardi 20 novembre et durant cette séance, toutes nos questions sont commentées par le Conseil Municipal. Des échanges constructifs ont permis de clarifier ensemble les questions, les réponses nous ont été transmises après la séance, par écrit. Cette liste se trouve en annexe de ce présent rapport.

Point 5, examen du dossier, préambule. La commune a la volonté de créer un centre de village, avec des espaces d'échanges et de rencontres en favorisant la mobilité douce et en y intégrant des commerces, des logements, des locaux d'administration publique et des bureaux. Les objectifs du plan de quartier sont :

Améliorer la qualité des espaces publics. Favoriser une mixité des usages, services publics, logements, bureaux, commerces. Densifier de manière mesurée le centre de village de Collombey.

Le but du plan de quartier est de fixer un cadre général, d'un secteur défini et ainsi de s'assurer d'un développement cohérent, dans le temps et la manière. L'échéancier est propre à chaque construction située dans le périmètre concerné. Le plan de quartier, imaginé par le lauréat, le bureau Bonnard & Woeffray, se veut innovant, en proposant une place du village traversant la route cantonale. La politique urbanistique de ChablaisAgglo permet une augmentation de la répartition modale en faveur des transports communs, et de la mobilité douce. Ainsi, avec l'idée de ralentir le trafic routier, les conditions- cadres sont réunies pour créer ce centre de village.

5.2 Avenant RCCZ. Modification partielle du plan d'affectation des zones et du Règlement communal des constructions. Pour compléter et requalifier le centre de Collombey et permettre la mixité des affectations des bâtiments (surfaces d'utilité publique, commerces-loisirs, bureaux, logements et stationnements) la zone concernée doit passer de zone « Village I » à zone « Mixte C Collombey-centre ». La zone « Mixte C Collombey-centre » définit une nouvelle capacité maximale de 8'100 mètres carrés de surface brute de plancher utile SBPU, et d'une hauteur maximale de 15.5 mètres. Cet avenant doit être accepté pour permettre la mise en place d'un plan de quartier.

5.3 Plan de quartier. L'objectif du plan de quartier est de densifier de manière mesurée le village de Collombey par une mixité d'activités et aménager qualitativement les espaces publics. La surface totale du plan de quartier est de 12'923 mètres carrés. Ce plan fixe un cadre général et les lignes directrices de constructions.

Immeubles et logements. Le plan de quartier englobe la route cantonale Rue des Dents-du-Midi et cinq immeubles : Charmette, Colombes, Etoile, Dents-du-Midi et Centre. L'immeuble Charmette est situé de l'autre côté de la route cantonale et fait ainsi partie intégrante du plan de quartier. Le plan de quartier prévoit une densification équilibrée, requise au coeur des localités correspondant aux mesures fixées par la LAT. Les protagonistes du projet, ainsi que les membres de la commission sont d'avis de ralentir le trafic sur la route cantonale à 30 kilomètres/heure. C'est pourquoi le bâtiment de la Charmette est nécessaire à l'ensemble du plan de quartier afin de faire naître un centre du village convivial et agréable aux usagers. L'ensemble des constructions dispose d'un rez-de-chaussée affectable aux commerces ou aux services. Les bâtiments du Centre et de la Charmette peuvent également y accueillir du logement. Ces derniers ont la triple affectation à ce niveau. Tous les étages des bâtiments sont affectés aux logements, excepté l'immeuble des Colombes qui peut aussi accueillir du service public. Le type de logement, studio, 2,5 pièces etc. n'est pas défini à ce stade du projet. Cela dépendra de l'offre, de la demande et de la volonté des promoteurs.

Les principes de conception générale sont arrêtés. Volumétrie des constructions en parallélépipède rectangle tronqué, toiture à deux pans, trois façades d'expression massive et minérale.

CONSEIL GENERAL

Quatre des cinq immeubles projetés comprennent un clos privatif. Seul l'immeuble de l'Etoile n'en possède pas. La configuration des parcelles prévoit des grands espaces publics qui compensent la diminution de la sphère privée.

Parking. Le plan de quartier prévoit la construction d'un parking souterrain avec une rampe d'accès donnant sur la place des Trois Colombes.

La construction du parking souterrain est synchronisée à la construction des immeubles.

Suite à diverses oppositions quant à sa capacité, une étude complémentaire a été réalisée. La commune a alors redimensionné le parking à 193 places au lieu des 120 prévues initialement, ainsi que 20 places pour les véhicules deux roues.

En surface, une vingtaine de places sont prévues pour les véhicules, ainsi que des places pour vélos. Le mode de gestion des places de stationnement ne sera défini que lors de la phase de l'étude du projet.

Les impacts sur la nappe phréatique ont été étudiés, les normes de constructions définies correspondent aux critères d'étanchéité et de sécurité exigées pour ce type de constructions.

Mobilité. La commission relève l'importance de sécuriser la zone en déclassant la route cantonale à 30 kilomètres/heure, afin de diminuer les impacts et d'améliorer la qualité de vie au centre du village. Nous citons la réponse de la municipalité : « Selon les dernières discussions intervenues avec le service cantonal de la mobilité, une réduction localisée de la vitesse à 30 kilomètres/heure devrait pouvoir être envisagée sur un tronçon réduit de la « rue des Dents-du-Midi ». Une demande d'abaissement de la vitesse actuelle devra satisfaire à l'art. 108 OSR « dérogations aux limites générales de vitesse » et devra être homologué par la Commission Cantonale de Signalisation Routière.

Conformément au projet ChablaisAgglo, l'espace libéré par l'AOMC sera mis à profit pour créer un axe fort de mobilité douce entre les centres de Collombey et de Monthey. Les détails de cet aménagement restent encore à définir.

Une étude complémentaire a été menée suite aux oppositions concernant la « rue de la Charmette ». Le trafic motorisé pourrait augmenter sensiblement à moyen terme, il resterait cependant limité à la norme pour ce type de route.

Energie et Environnement. Les constructions seront raccordées au chauffage à distance (CAD). Le bâtiment Charmette est hors du périmètre d'obligation, mais matériellement aujourd'hui rien n'empêche un raccordement. Le plan de quartier permet également l'installation des panneaux solaires.

L'éclairage devra être particulièrement efficient, du fait que nous sommes labellisés « Cité de l'énergie ».

Notre commission n'étant pas satisfaite du lieu des analyses de l'air (datant de 2014 et prises à Massongex), préconise à la municipalité d'installer une station mobile d'analyse de l'air dans la zone concernée. Notre Président a fait la demande officielle à la commune.

Il est prévu de planter ponctuellement des arbres d'essences locales. Nous sommes soucieux que l'espace vert soit intégré et mis en avant dans le plan de quartier. La végétation doit faire partie intégrante du projet.

5.4 Oppositions. Le projet a été mis à l'enquête publique le 30 septembre 2016 et sur la totalité des oppositions, seules quinze oppositions ont été jugées recevables, et traitées. Les points les plus fréquemment contestés étaient : le nombre de places de parc en souterrain; souci d'impact et phasage des travaux; hauteur des bâtiments; circulation sur la route de la Charmette; et ratio des clos privatifs.

6. Vote final. La modification partielle du plan d'affectation des zones du Règlement communal des constructions et des zones de Collombey-Muraz est accepté par votation, avec 6 pour, 0 contre, 2

CONSEIL GENERAL

abstentions. Le Président ne vote pas. Ce présent rapport est accepté à l'unanimité en séance du lundi 14 janvier.

7. Conclusion. La commission "Aménagement du territoire et agglomération" est convaincue par la création d'un centre de village vivant et agréable. Ce projet répond aux besoins en garantissant une homogénéité, une mixité et une densification mesurée pour le centre de village de Collombey. Elle recommande à ses collègues du Conseil Général d'accepter le RCCZ et le plan de quartier.

Remerciements. Le Président de la commission remercie ses collègues de la commission pour le travail fourni lors des séances et la qualité des discussions et des recherches. Il remercie aussi les différents intervenants de ce dossier.

Intervention de Vuille Côme: Merci Madame la rapporteure, nous passons maintenant à l'entrée en matière unique et je passe la parole à l'assemblée. Monsieur Vannay !

Intervention de Vannay Damien: Bonsoir tout le monde, Vannay Damien pour le groupe UDC. Le groupe UDC remercie la commission pour son travail ainsi que son rapport très complet. Nous nous réjouissons de l'éclosion de nouveaux projets dans notre commune, notamment ceux qui redonnent vie à nos centres de village. Nous acceptons l'entrée en matière.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres prises de parole ? Oui, Madame Morisod !

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour Les Verts. Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, Chers collègues. Le groupe des Verts remercie la commission « Aménagement du territoire et Agglo », qui a consacré de nombreuses séances à éplucher les dossiers conséquents et très techniques, la municipalité et les chefs de service pour avoir répondu aux nombreuses questions, et Mesdames Geneviève Bonnard et Camille Maillard du bureau Bonnard & Voeffray ainsi que Madame Sandra Priod architecte et urbaniste pour leur présence et leur mise à disposition de la maquette.

Ce projet est un projet ambitieux qui va certes modifier considérablement la configuration du village de Collombey. Lors de la discussion, les Verts présenteront différents points qui expliqueront pourquoi ils soutiennent ce plan de quartier même si des domaines pourraient être améliorés. Le groupe des Verts accepte l'entrée en matière.

Intervention de Vuille Côme : Merci, d'autres prises de parole, Monsieur Gollut !

Intervention de Gollut Emmanuel : Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Mesdames et Messieurs, le groupe remercie et félicite l'ensemble des acteurs de ce projet et accepte évidemment l'entrée en matière.

Intervention de Vuille Côme : Merci, d'autres interventions ? Madame Chervaz !

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz pour le Parti Socialiste-Centre Gauche. Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues.

CONSEIL GENERAL

La thématique du plan de quartier est un sujet éminemment important pour le Parti Socialiste-Centre Gauche. En effet, au début, je m'en souviens très bien en 2012, seul notre parti avait émis des réserves. Nous avons remis en question la construction de deux bâtiments puis d'une tour sur l'ancien cimetière. La population partageait notre avis et la commune a finalement renoncé à ce projet pour aménager un parc public à cet emplacement. Aujourd'hui, sept ans plus tard, où en est-on ? La municipalité nous propose la construction de cinq bâtiments, le terme maison villageoise étant un doux euphémisme pour masquer une réalité bien plus massive. Son objectif, je crois que nous le partageons tous ! Qui pourrait ne pas être d'accord avec le fait d'améliorer la qualité des espaces publics ? Qui s'opposerait à une mixité des usages ? Qui encore pourrait s'offusquer du fait qu'il vaut mieux des bâtiments harmonisés à des constructions disparates, expression de la volonté des promoteurs. On entend souvent dans l'opinion que le parti socialiste ne veut pas d'un plan de quartier, qu'il ne veut pas d'un projet qui fait avancer la commune, qu'il reste dans l'immobilisme, dans une posture de rejet systématique de tout projet émanant de la municipalité. Sachez, Mesdames et Messieurs, que le parti socialiste est un parti tourné vers l'avenir et qu'il veut d'un plan de quartier pour le centre du village de Collombey. Un plan de quartier oui, mais pas de ce plan de quartier-là. Les raisons sont multiples et je vais vous les exposer.

D'abord ce projet est à la fois dépassé et prématuré. Je m'explique. Dépassé : c'est un projet qui date de 2009. On en parle depuis plus de dix ans et il ne correspond plus au développement actuel du village de Collombey. De plus aujourd'hui, plus aucune collectivité n'agit ainsi. Lausanne refait la place du tunnel. Méthode : on ouvre un site sur lequel la population donne des idées. Ensuite seulement, les urbanistes entrent en scène et s'appuient sur les propositions de la population. Autre exemple donné dimanche d'avant dans l'émission "Mise au point" avec la commune du Petit-Saconnex. Là encore devant le scepticisme, l'incompréhension et la colère des habitants concernant le plan de quartier, la commune a su faire machine arrière et a organisé une concertation en tenant compte des avis et des craintes des habitants. Et il n'y a pas que dans les grandes villes que l'on procède ainsi. Les habitants de Chamoson ont répondu à un sondage pour définir comment réaménager le centre du village en 2017. Tout est donc possible, Mesdames et Messieurs ! Faire marche arrière, ne pas s'entêter, ne pas foncer la tête baissée n'est pas un signe de couardise, bien au contraire.

Dépassé, disais-je ! Trop vieux donc mais en même temps trop jeune, c'est-à-dire prématuré. Le Conseil Municipal est en train de travailler sur une refonte totale du PAZ et du RCCZ. Dès lors, pourquoi cette urgence ? Pourquoi se hâter de faire passer un changement de zone uniquement dans ce périmètre ? Est-on si pressé ? Ne devrait-on pas faire preuve de sagesse au vu du développement de la commune ? Les incertitudes sont nombreuses. Peut-on dire aujourd'hui quelles seront les conséquences d'un point de vue urbanistique, de la construction de la gare du Corbier ? Le centre historique du village sera-t-il toujours le centre névralgique ? On peut en douter. Toutes ces questions restent sans réponse. Et il est inquiétant de remarquer que la municipalité n'en sait pas plus que nous, comme vous avez pu le constater vous-mêmes, chers collègues, à travers des réponses qu'elle a fournies à la commission. Pour preuve sa réponse favorite puisqu'elle revient seize fois, est de dire qu'au stade du projet, il est prématuré de répondre. Ce "on verra plus tard", que cache-t-il ? Une ignorance sur le devenir du quartier ? Une volonté de ne pas répondre pour occulter je ne sais quel fait ? Projet dépassé, projet prématuré ? Pourtant, la municipalité continue sur sa lancée, sans remise en question aucune.

Ensuite, on entend la municipalité parler d'un projet privilégiant la création d'une place publique, destinée à devenir un lieu de rencontre. Comment dès lors peut-elle expliquer le fait qu'elle abandonne ses droits au profit des privés ? En analysant les données concernant le SBPU, on remarque d'une part, que la commune a décidé de majorer le droit à bâtir des parcelles privées, 871,886 et 3'026 de 10 %, mais aussi que la densification de 30 % est accordée sur une surface supérieure aux parcelles communales. En parallèle, alors que la commune possède un droit à bâtir de 4'752,3 mètres carrés, elle décide de renoncer

CONSEIL GENERAL

à une part de son droit à bâtir puisqu'elle ne jouit que de 4'392,7 mètres carrés. Ces chiffres peuvent paraître abstraits mais ils sont révélateurs. En procédant de la sorte, la commune renonce délibérément au profit des privés de quelque 500 mètres carrés.

Si on estime aujourd'hui que le mètre carré bâti à environ Fr. 5'000.- je vous laisse, chers collègues faire vous-mêmes le calcul de la perte financière potentielle au profit, je vous le rappelle, des privés. De plus, les propriétaires privés auront à loisir de vendre le surplus de droits à bâtir et avec tout ça, il faudrait nous faire croire qu'il ne s'agit pas là d'un énième projet immobilier ? Quelle différence entre les immeubles construits à tout va dans notre commune et ces cinq bâtiments, je veux dire "maisons villageoises" ?

Est-il vraiment nécessaire de construire aussi grand, aussi haut, aussi massif ! La municipalité nous répond que l'objectif est différent qu'il s'agit, je vous le rappelle d'assurer la convivialité au centre de Collombey. Mais, chers collègues, vous n'êtes pas assez naïfs pour croire que des logements, car nous y reviendrons, vous l'avez vu dans le projet, tous les bâtiments peuvent accueillir du logement, donc vous n'êtes pas assez naïfs pour croire qu'uniquement des logements amèneront de la vie sur la place prévue. Et voyez-vous chers collègues ! C'est la grande crainte de notre parti. Un projet qui accentue le côté cité-dortoir, déjà bien ancré dans l'esprit de nos concitoyens.

Pour terminer, quid de la maîtrise du foncier. Une commune forte est une collectivité qui maîtrise son développement urbanistique et économique et quoi de mieux que d'être propriétaire de parcelles de terrain pour atteindre cet objectif ! La municipalité a su faire preuve de dynamisme en acquérant les parcelles en zone industrielle « Charbonnière » et « Rosses ». Ici, à l'exception des parcelles 3026 et 886, toutes les autres sont en zone de constructions et d'installations d'intérêt public AIC. De plus, le RCCZ stipule à l'article 72, lettre B, que la commune peut exproprier la parcelle 871. Avec ce plan de quartier, la commune perd la maîtrise du foncier. De quoi aurions-nous peur alors en refusant ce projet tel que présenté ? La menace que les promoteurs pourraient alors bâtir sans contrainte n'est pas réelle. En effet, la municipalité peut décider de mettre les parcelles en zones réservées pour deux ans, durée pouvant être prolongée de trois ans par le Conseil Général. Il ne s'agit pas de rester inactif et subir, mais de préparer l'avenir sans précipitation. Toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, amènent le Parti Socialiste-Centre Gauche à refuser l'entrée en matière. Toutefois, si cette dernière devait être acceptée, nous ne manquerons pas d'intervenir dans la discussion de détail pour déposer des amendements. Monsieur Buttet déclarait au Nouvelliste le 28 octobre 2014 : pensons aux générations futures ! Effectivement chers collègues, pensons aux générations futures et ne nous précipitons pas dans un tel projet. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur Birbaum !

Intervention de Birbaum Thomas: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Chers collègues, Mesdames et Messieurs du public, pour passer plus en avant dans la discussion de détail, le groupe PLR accepte l'entrée en matière.

Intervention de Vuille Côme: Merci, encore des prises de parole ? La municipalité ?

Intervention de Turin Alexis: Alexis Turin pour le Conseil Municipal. Merci pour toutes ces prises de parole, je vais plutôt me concentrer sur la prise de parole de la cheffe de groupe du Parti Socialiste-Centre Gauche puisque vous n'êtes pas vraiment convaincus même, je dirais le contraire, de ce plan de quartier. C'est toute la difficulté des urbanistes ! Que faire, on est trop tôt, on est trop tard, c'est prématuré, c'est

CONSEIL GENERAL

dépassé. Je crois que c'est la vie qui est comme ça, la vie bouge en permanence, on est en avance sur certaines choses, en retard sur d'autres. Est-ce que ne rien faire, on reste dans la vie ? Je ne crois pas, je crois que la vie c'est le mouvement, c'est de faire quelque chose et nous vous proposons un projet. Quand vous dites que c'est prématuré, vous avez entendu avant que les premières discussions datent de 2005 ça fait quand même 14 ans, et depuis beaucoup d'eau a coulé sous les ponts et puis le projet a évolué. Surtout, on a aussi eu des votations dans ce pays, on en a encore une qui va arriver sur le mitage du territoire, on nous oblige qu'on soit d'accord ou pas, on nous oblige à densifier. La politique qui est suivie par le Conseil Municipal en matière d'urbanisme, ce n'est pas avec la révision du plan de zones, ce n'est pas d'agrandir, nos zones à bâtir. Si on agrandit pas, après eh bien qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce qu'on reste un village d'indiens avec les habitants que nous sommes, vous dites qu'il faut penser aux générations futures. Je pense que mes enfants ils aimeraient bien aussi avoir un logement à eux, quand ils seront un peu plus grands donc voilà, c'est l'optique qu'on a pris pour le développement de Collombey, c'est de créer quelque chose d'harmonieux, de convivial. On ne veut pas des barres d'immeubles, on veut des lieux conviviaux. Comment est-ce que l'on crée la convivialité ? Avec cette mixité ! Quand vous habitez dans un village, dans une zone urbanisée où vous trouvez tout ce que vous avez besoin ! Vous trouvez les services publics, vous trouvez de la mobilité, vous vous trouvez pas loin des services médicaux eh bien, moi demain j'achète un logement dans cet endroit ! C'est très convivial, c'est harmonieux. Mais tout cela, il faut le penser. Alors, c'est vrai que certains ont une vision plus collectiviste que d'autres, nous on est plutôt pour le partenariat privé-public. Il faut savoir qu'on n'est pas les seuls sur ces terrains et c'est pour ça qu'on a discuté avec les privés, la compensation qu'ils ont avec des mètres carrés supplémentaires à bâtir, on estime que quand on vient avec un projet, qu'on oblige les privés à construire de telle façon, quand on oblige à des privés à se mettre d'accord autour d'une table, oui, on peut quand même aussi montrer un certain retour ! C'est dans cet esprit-là que tout ce plan de quartier a été pensé.

On pourrait acheter, il faut juste savoir qu'il faut être deux pour acheter, il faut que les gens soient aussi d'accord de vendre. Donc c'est toute une négociation qui s'est faite avec les privés. Voilà je n'en dirai pas plus à ce stade de l'entrée en matière en remerciant ceux qui entrent en matière et pour ceux... je ne désespère pas de les convaincre lors de la discussion de détail.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il encore des prises de parole sur l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas, puisque celle-ci est combattue nous allons passer au vote sur l'entrée en matière et je prie les scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière sont priés de se manifester en levant la main. Ceux qui le refusent, abstentions ? L'entrée en matière est acceptée par 33 oui, 8 non et 1 abstention.

Nous passons donc maintenant à la discussion de détail. Je commence par l'avenant au RCCZ. Celui-ci est composé d'un article unique. Je vais passer lettre par lettre, y a-t-il des remarques, questions ou propositions d'amendement concernant la lettre A ? La lettre B ? C ? D ? Cet article du RCCZ, nous passons maintenant au Règlement du plan de quartier de Collombey-Centre.

Y a-t-il des questions, des remarques ou des propositions d'amendement sur l'Article 1 ? 2 ? 3 ?

Intervention de Delarze Madeleine: Madeleine Delarze, Parti Socialiste-Centre Gauche. Alors à l'Article 3 B qu'entend la municipalité par "critères qualitatifs élevés" ? Donc je relis l'Article B : « la réalisation de ce quartier, issu d'un processus de concours et située au cœur du village, doit répondre à des critères qualitatifs élevés ».

CONSEIL GENERAL

Alors, qu'entend la municipalité par « critères qualitatifs élevés » ? Il s'agit-là d'une notion subjective qu'il est nécessaire de préciser. Les critères concernent-ils le bâti, la convivialité, l'environnement, l'énergie ?
Merci.

Intervention de Vuille Côte: Merci, je passe la parole à la municipalité.

Intervention de Turin Alexis: Alexis Turin pour le Conseil Municipal. C'est une vaste question qui est répondue dans les différentes planches qu'on vous a montrées donc cette qualité, c'est-à-dire un équilibre entre le bâti et le non-bâti, un équilibre avec les espaces publics et privés, un équilibre avec la mobilité douce, un équilibre avec les places de parc à l'extérieur, souterrain, un équilibre dans la qualité de la construction, on est dirigiste au niveau de la hauteur des bâtiments, on est obligé d'avoir une certaine hauteur, mais on ne peut pas aller au-delà de cela. Dans la disposition des bâtiments donc voilà, c'est les critères, aujourd'hui, que nous on trouve important et qu'on a matérialisé dans ce plan de quartier. Et pour répondre aussi à votre question, par exemple, au niveau de la qualité, combien faut-il prévoir de logements, de combien de pièces ?

Aujourd'hui, on a une idée, on a des réponses mais dans cinq ans, dans dix ans, quelles seront-elles ? Pour nous, ce qui est important, c'est que ce qui va être construit, les conditions-cadres qu'on met en place vont faire que les gens vont venir habiter dans cet endroit. Mais on ne peut pas être plus précis que cela pour dire quelle épaisseur des parois, voilà... mais c'est sûr que je pense qu'aujourd'hui, et ce n'est pas les constructeurs ou les propriétaires qui me diront le contraire, quand on doit respecter toutes les normes qui nous sont imposées, je crois qu'on fait nécessairement de la qualité quand on construit dans notre pays.

Intervention de Vuille Côte: Question sur l'Article 3 ? Article 4, oui Madame Chervaz !

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz, Parti Socialiste-Centre-Gauche, nous aimerions proposer un amendement pour cet Article 4. Alors l'amendement concerne l'Article 4 C. Alors nous aimerions enlever la possibilité de logements au rez pour les bâtiments Centre et Charmette. En effet, notre objectif est d'éviter que ce plan de quartier soit un projet immobilier de plus, on aimerait un quartier convivial et ce n'est pas avec des logements au rez-de-chaussée qu'on va pouvoir atteindre cet objectif. Ça, c'est la première modification après il y en a une deuxième ! C'est toujours sous la lettre C. On aimerait marquer aussi "A l'étage, logement excepté dans le bâtiment Colombes". En effet il s'agit d'un bâtiment communal, il y a assez d'opportunités pour occuper toute une maison villageoise, donc UAPE, centre intergénérationnel, bureaux administratifs, centres culturels ou je ne sais quoi encore. Nous n'aimerions pas qu'il y ait du logement dans ce bâtiment-là.

Alors j'avais mis les modifications mais elles n'apparaissent pas, je ne sais pas pourquoi.

Intervention de Vuille Côte : Merci alors on va passer une par une ces modifications puisque ce n'est pas le même tiret, donc vous proposez la lettre C, de tracer avec possibilité de logements sur le premier tiret ? Si je résume bien et je passe la parole au Conseil Municipal pour sa prise de position sur cette proposition.

Intervention de Turin Alexis: Alexis Turin pour le Conseil Municipal, Madame la Conseillère. Donc votre proposition, c'est de supprimer "Tout logement". Vous avez compris qu'on n'a pas aujourd'hui la réponse à toutes les possibilités d'aménagements futurs, en tout cas, on ne veut pas se fermer de portes. En tous

CONSEIL GENERAL

cas, on ne veut pas enlever cette possibilité de logements au rez-de-chaussée. Tout le monde habite ici ou connaît les centres de villages, il y a souvent des habitations qui sont au rez-de-chaussée, s'il y en a qui veulent habiter au rez-de-chaussée et il y en a, eh bien on va leur laisser la possibilité ! Maintenant, je pense que vouloir interdire cette possibilité de logements pour nous on ne peut pas rentrer dans cette logique. Nous on veut une logique de convivialité et c'est l'avenir qui nous dira quels logements, quel type de logements sera possible aussi au rez-de-chaussée, on est convaincu qu'il y a de la place pour du logement.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres prises de parole ? A comprendre, c'est une seule proposition de modification puisqu'elle concerne le logement, ou vous voulez deux votes séparés ? Je passe la parole à Madame Cretton !

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour Les Verts, nous avons souhaité, Les Verts, qu'il y ait des appartements protégés qui soient dans le bâtiment des Colombes donc on est plutôt favorable à ce qu'il y ait des logements aussi dans ce bâtiment.

Intervention de Vuille Côme: D'autres prises de parole ? Nous allons voter sur cette proposition d'amendement je prie les scrutateurs de ...

Intervention de Chervaz Véronique: Devant la prise de position des Verts, je demanderais un vote séparé sur ces deux tirets, s'il vous plaît.

Intervention de Vuille Côme: Merci, la municipalité !

Intervention de Turin Alexis: Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseils généraux, Chers collègues. Nous, on ne veut pas à la commune, créer des espaces et des logements inutiles et augmenter inutilement l'administration communale parce que tout d'un coup dans un bâtiment, il faudrait absolument occuper tous les étages. Ce qui est important encore une fois, c'est de garder une souplesse, une cohérence, une cohésion et c'est pour ça qu'on vous propose aussi d'avoir du logement dans le bâtiment des Colombes, j'en connais aussi dans d'autres endroits des bâtiments communaux, on a de plus en plus cette mixité dans le bâti. Voilà, c'est pourquoi le Conseil Municipal vous demande de rejeter ces deux amendements.

Intervention de Vuille Côme: Merci, encore des propositions ? Objets séparés, je demande aux scrutateurs de venir ! Je vous rappelle que la priorité est toujours donnée au projet de la commission ou du Conseil Municipal, donc ceux qui sont pour l'Article 4 lettre C, sans modification sont priés de se manifester en levant la main. Pour la première modification ? 25 voix contre 16 et 1 abstention, la proposition du Conseil Municipal est maintenue.

Nous passons au deuxième amendement portant sur le deuxième tiret, ceux qui soutiennent le deuxième tiret sans modification sont priés de se manifester en levant la main. Ceux qui sont pour la modification ? Pour 31 voix contre 8 et 3 abstentions, la proposition du Conseil Municipal est maintenue. Y a-t-il encore des propositions, questions, amendements, sur l'Article 4 ? Article 5 ?

CONSEIL GENERAL

Intervention de Schmid Daniel: Daniel Schmid, Parti Socialiste-CentreGauche, l'Article 5 B : le gabarit constructible hors sol est défini en plans et en coupes par cinq emprises gabarit. La modification souhaitée, c'est en coupes, par trois emprises gabarit. Nous faisons cette proposition pour indiquer que nous ne sommes pas opposés à la construction de la totalité des immeubles prévus mais au bétonnage complet du centre de Collombey. Nous estimons que ce plan de quartier est digne des années 80, sans réflexion sur la convivialité, l'augmentation des températures à l'intérieur des villes et des villages. Ce projet aurait dû être différent des plans de quartier que nous connaissons dans notre commune, à chaque plan de quartier de belles promesses étaient faites, telles que crèches, école enfantine ou encore appartements protégés. Que constate-t-on ? Rien de tout cela ! Un alignement de bâtiments qui fait de notre aménagement du territoire un des plus mal foutu du canton. Seuls les intérêts des promoteurs ont été pris en compte et à la charge de la collectivité, la construction des infrastructures, routes, écoles, structures jeunesse notamment. Le plan qui nous est proposé ce soir est dans la droite ligne de ces plans de quartier. Lorsque l'on prend connaissance des réponses aux questions posées par la commission "Aménagement du territoire et agglomération", on est interpellé par le nombre de réponses du type : Au stade du projet du plan de quartier, il est prématuré de répondre à cette question. Comme ça a déjà été dit, on en a dénombré seize. On peut y rajouter : la réalisation d'un plan de quartier a pour but de fixer le cadre général et les lignes directrices des constructions, appelé à se développer dans un périmètre donné. A ce stade du projet, cette question n'a pas été évaluée, etc. Cette réponse a été donnée à la question qui concerne les appartements protégés. On voit que la municipalité n'a aucune intention de promouvoir ces appartements protégés malgré que l'on en parle depuis près de trente ans ! De plus, les contribuables de Collombey-Muraz vont financer un parking souterrain sans lequel aucune construction n'est possible. On le voit, seuls les intérêts des promoteurs ont prévalu. Ceci est la conséquence de la méthode voulue et utilisée par la municipalité, c'est-à-dire une densification maximum mise en forme par un bureau d'architecture. Depuis le début des années 2000, on voit fleurir des projets participatifs où les autorités communales demandent au préalable à la population son avis sur l'aménagement de leur territoire et, seulement ensuite, en fonction des demandes, un bureau est mandaté pour la réalisation du projet. A Collombey-Muraz ce sont toujours les promoteurs qui ont décidé de l'aménagement du territoire de notre commune. Faisons en sorte que cela cesse !

Pour terminer, je vous demande d'imaginer quelle sera la vie à l'intérieur de Collombey quand on aura rajouté cinq immeubles d'une hauteur de 15 mètres, dans un rayon de 100 mètres ? Pour mieux l'imaginer, vous prenez le bâtiment de couleur jaune en face de la Maison de commune qui comprend notamment les cycles Bovet, et vous allez sur chaque endroit prévu pour la construction d'un immeuble et vous vous dites : je prends cet immeuble, je le pense là ! C'est alors que vous vous rendez compte que toutes les promesses d'aménagement et de verdure seront réduites à la portion congrue.

Intervention de Vuille Côte: Merci. D'autres prises de parole ?

Intervention de Turin Alexis: Alexis Turin, Conseiller Municipal, donc la proposition c'est de faire trois bâtiments à la place des cinq projetés ? Ce soir ce qu'on vous propose c'est un peu comme la construction d'une maison. Il y a une cohérence quand on vient avec un projet, si on commence à dire non on veut enlever un étage, on veut rajouter des pièces eh bien, on est obligé de tout revoir, tout revoir l'ensemble ! Et ici on nous parle de trois bâtiments, mais on ne sait pas lesquels, et puis on met quoi à la place ? De l'espace vide ? ça peut être un parc, c'est égal ! Nous, on a réfléchi, on vient avec ces bâtiments, ces clos privés, ces petites places, ces places plus importantes, et puis avec une qualité de vie. Au niveau des appartements protégés, vous n'êtes pas sans savoir qu'actuellement il y a un projet qui a été mis à l'enquête publique dans le quartier du Verger avec des appartements protégés.

CONSEIL GENERAL

Quelle sera la demande dans trois, quatre, cinq ans ? On n'en sait rien ! Mais une chose est sûre, c'est que ceux qui vont construire ce plan de quartier, si appartements protégés sont demandés, ils vont les faire ! Evidemment, et souvent on entend le mot promoteur, profiteur, on en fait partie puisque, vous en faites partie puisque l'on est propriétaire, non sommes propriétaire d'une grande partie de ces parcelles.

On verra ce que vous ferez, nous ferons dans le futur, ce que feront ceux qui viendront après nous éventuellement. Mais nous restons maître du territoire. Avant on nous a dit que quand on est visionnaire, on acquiert des terrains. On est déjà propriétaire, simplement on essaie de travailler avec ceux qui sont autour de nous. Voilà tout cela pour dire que vous avez raison Monsieur Schmid ! Les choses évoluent et parfois elles évoluent très vite au niveau de la mobilité ! Qui, il y a cinq ans, avait à l'idée que son fils ne ferait pas un permis de conduire ou qu'on n'achèterait pas une voiture ! Personne, pratiquement personne dans notre région parce qu'on réfléchissait seulement avec la voiture. Aujourd'hui avec le développement qu'on a, avec la commune les projets qu'on a mis en place au niveau de la mobilité, on voit qu'au niveau de notre façon de nous déplacer, on va de plus en plus en transports publics. C'est pour ça que la municipalité dans le premier projet ne vous avait pas proposé un parking aussi grand que maintenant parce qu'on était convaincus que finalement, l'avenir, c'est pas nécessairement le déplacement en voiture. Aujourd'hui, pour répondre aux attentes de la population, on a fait un parking plus grand. Mais qui sait si ce parking sera finalement entièrement réalisé avec les 195 places ? Peut-être au bout du troisième bâtiment, on va se rendre compte que le parking qui est déjà construit est amplement suffisant et on ne va pas construire un parking supplémentaire. C'est pourquoi nous trouvons que ce projet n'est ni dépassé ni prématuré mais qu'il est mûrement réfléchi.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Y a-t-il encore des prises de parole ?

Je prie les scrutateurs de se lever ! Ceux qui acceptent la proposition du Conseil Municipal se manifestent à main levée ! Ceux qui soutiennent l'amendement de passer de cinq à trois emprises de gabarit ? Par 32 voix, contre 8 et 2 abstentions la proposition du Conseil Municipal est maintenue. Y a-t-il encore des questions, des remarques, des propositions d'amendement sur l'Article 5 ? Sur l'Article 6 ? Madame Delarze !

Intervention de Delarze Madeleine: Madeleine Delarze, Parti Socialiste-CentreGauche. L'Article 6 A, pourquoi aucune couleur n'est définie pour les façades. Alors je sais bien vous avez déjà répondu à beaucoup de choses, on a des réponses évasives mais ça ne fait rien, on définit la couleur des tuiles et la municipalité précise dans la réponse 13 à une question sur ce sujet qu'il est possible de préciser la définition de la teinte, alors pourquoi pas déjà maintenant ?

Intervention de Turin Alexis: Alexis Turin pour le Conseil Municipal. Je vais vous répondre : c'est prématuré. Autant de choses on va mettre dans ce plan de quartier, autant on va braquer les gens ! Puis il ne faut pas oublier qu'un plan de quartier, c'est obligatoire. Si on a mis une couleur dans le plan de quartier, puis dans cinq ans, dans dix ans, cette couleur elle n'est plus à la mode, on va faire quoi ? On va dire, non mais à l'époque ils avaient décidé ça, ça serait quand même bien de le faire comme ça ! C'est pourquoi on laisse ces possibilités, encore une fois, c'est un plan de quartier qui sera suivi chaque fois par une mise à l'enquête pour chaque bâtiment. Et vous saurez au moment de la mise à l'enquête du bâtiment des Colombes, des Dents-du-Midi, et ainsi de suite quelle couleur il aura le bâtiment, quelle façade ! Et à ce moment-là eh bien la population, les gens concernés pourront faire opposition et dire : ah non cette couleur elle va vraiment pas. Donc on est, je ne sais pas si j'ai répondu à votre question mais je ne peux pas faire différemment, merci.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme : Oui, Madame Delarze !

Intervention de Delarze Madeleine: Madeleine Delarze, alors je me demande pourquoi vous avez mis une couleur sur les tuiles ? Merci.

Intervention de Vuille Côme: Vous voulez réagir ou pas ?

Intervention de Turin Alexis: Je n'ai pas une réponse très précise, j'imagine que c'est pour garder un esprit de cohésion sur les tuiles puis avoir plus de liberté au niveau des façades mais voilà, c'est tout ce que je peux vous répondre.

Intervention de Vuille Côme: Y a t-il d'autres interventions sur l'Article 6 ?

Intervention de Sotillo José: José Sotillo PDC, Président de la commission "Aménagement". Je voudrais juste répondre à Madame Delarze. Lors de la séance des réponses, l'architecte nous avait dit justement pourquoi, on avait posé cette question par rapport aux tuiles et justement, cette question par rapport à cette couleur brune, c'était pour garder une cohésion par rapport au reste du village parce que ces tuiles brunes étaient en majorité dans le village.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il encore des interventions sur l'Article 6 ? Sur l'Article 7 ? Oui, Madame Chervaz !

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz pour le Parti Socialiste-Centre Gauche, on aimerait proposer un amendement au point C de cet Article 7.

Donc le texte prévoit : des panneaux solaires sont tolérés pour autant qu'ils soient intégrés dans la toiture. Nous proposons : des panneaux solaires sont imposés et doivent être intégrés à la toiture.

Cette démarche est logique pour notre parti suite au postulat qui avait été accepté, en se disant que puisqu'on est dans une logique d'avenir, il faut absolument privilégier cette façon de faire.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il des prises de parole en réaction ? Oui Monsieur Sotillo !

Intervention de Sotillo José: José Sotillo pour le PDC, également lors de notre commission, de nos différents échanges cette question est venue sur la tolérance par rapport à ces panneaux solaires. Eh bien on s'est dit, mais c'est vrai que si ces bâtiments sont construits d'ici cinq ans, dix ans, est-ce que les panneaux solaires seront les mêmes ? Est-ce qu'on aura une nouvelle évolution par rapport à ça ? Donc on préférerait laisser cette tolérance-là.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres interventions ? La municipalité ? S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons passer au vote. Je prie les scrutateurs de se lever. Ceux qui soutiennent la formulation de l'Article 7 lettre C par le Conseil Municipal lèvent la main. Ceux qui acceptent l'amendement ?

CONSEIL GENERAL

Par 28 voix contre 14 et 0 abstention, la formulation telle que prévue par le Conseil Municipal est maintenue. Y a-t-il d'autres interventions sur l'Article 7. 8 ?

Intervention de Delarze Madeleine: Madeleine Delarze. C'est au sujet donc Article 8 A concernant le parking en fait, on aimerait bien savoir qui va payer le parking, s'il s'agit d'un parking à la fois public et privé qui va en assumer les frais?

Si c'est la municipalité, donc les contribuables, il est pour le moins gênant qu'il n'y ait aucune étude quant aux coûts. On connaît en effet les problèmes liés à la nappe phréatique. Des solutions techniques existent certainement mais à quels coûts ? Aucun chiffre n'est montré . Merci.

Intervention de Vuille Côte: Merci, je passe la parole au Conseil Municipal

Intervention de Turin Alexis: Alexis Turin, Conseiller Municipal. Au niveau de l'étanchéité, encore dernièrement j'ai pris le tunnel de la Vallée, j'ai réussi à passer sans avoir besoin de prendre un bateau au milieu donc je crois que ce n'est pas un problème. On a aujourd'hui les techniques qui nous permettent d'aller dans la nappe phréatique sans problème. Ensuite il faut savoir que c'est un partenariat privé-public. Dans notre Règlement, on exige un nombre de places de parc pour les logements, un nombre de places de parc qui sont prévues là, ce sont les promoteurs qui vont devoir payer ces places de parc. Ceux qui construisent vont devoir financer les places de parc. Et puis après on est aussi nous, commune, on va certainement exiger d'avoir un certain nombre de places publiques mais comme on vous a répondu, aujourd'hui, on ne peut pas très finement vous dire comment ça va être réglé et c'est ça, l'état d'esprit qui est derrière ce projet. C'est ceux qui construisent qui vont financer ce parking.

Intervention de Vuille Côte: Merci, d'autres interventions oui Monsieur Cottet !

Intervention de Cottet Loan: Loan Cottet pour le groupe PLR, j'ai juste une question sur la classe de confort qui a été utilisée pour calculer le nombre de places de parc prévu, merci.

Intervention de Vuille Côte: Le Conseil Municipal !

Intervention de Turin Alexis: Alexis Turin, Conseiller Municipal, c'est un peu une colle qui m'est posée là mais c'est une norme VSS mais alors je ne sais plus laquelle je cherche dans le rapport du Bureau d'ingénieurs et puis peut-être que je vais trouver la réponse avant la fin de cette séance. Merci.

Intervention de Vuille Côte: Merci, d'autres interventions sur l'Article 8 ? 9 ?

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz pour le Parti Socialiste-Centre Gauche j'aimerais intervenir sur l'Article 9 C. Les frais d'équipements sont entièrement à la charge des propriétaires. La question est la suivante : depuis où ? Si j'ai bien lu l'annexe 4, la municipalité prend en charge l'équipement du plan de quartier jusqu'à l'entrée des bâtiments, pour quelle raison ? Et si c'est bien le cas nous aimerions proposer un amendement, ajouter cette phrase : depuis la limite du plan de quartier.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Turin Alexis: Alexis Turin pour le Conseil Municipal. Toutes ces discussions eh bien elles ont fait l'objet de la discussion avec tous les propriétaires concernés par ce plan de quartier et c'est finalement la conciliation à laquelle on est arrivé au niveau des frais d'équipements avec les propriétaires concernés. Et puis chaque fois, mise à l'enquête il va y avoir, cette problématique sera abordée. Mais ça fait l'objet de discussions avec tous les propriétaires concernés.

Intervention de Vuille Côme: Je pense que vous maintenez votre demande d'amendement ou on vous a répondu ?

Intervention de Chervaz Véronique: Je le laisse.

Intervention de Vuille Côme: Vous demandez le vote, je prie les scrutateurs de se lever ! La proposition qui est faite c'est de rajouter, « depuis la limite du plan de quartier » à la fin de la lettre C de l'Article 9, c'est ça qu'on va voter.

Je laisse la responsabilité à l'auteur de développer, il y a une intervention, comme on n'a pas le micro. Il y a une intervention de Monsieur Buttet qui aimerait poser, je pense une question ?

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames, Messieurs moi j'ai juste une question, ça veut dire quoi ? Vous voulez quoi quand vous dites « depuis la limite du plan de quartier » ? On parle de frais d'équipements ça veut dire par exemple les moloks, ça veut dire ce qu'on a imposé dans les autres plans de quartier, par exemple les centres de tri, des choses de ce type-là ? Il est logique à nos yeux que ce ne soit pas la collectivité et les contribuables qui paient mais les propriétaires. Si la commune est propriétaire évidemment qu'elle est partie prenante. Donc juste je pense que pour que le Conseil Général s'exprime, il faut qu'il soit au clair sur : qu'est-ce que vous voulez dire avec votre amendement ? Puis quelles sont les conséquences aussi parce que là, je ne suis pas certain que tout le monde soit au clair avec la proposition !

Intervention de Vuille Côme: Je passe la parole à Madame Chervaz,.

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz, Parti Socialiste-CentreGauche, on parlait des infrastructures, du réseau des infrastructures, c'est-à-dire que si on prend l'annexe, je ne sais pas si on peut l'avoir, l'annexe 4 ! Il s'agit en fait de l'alimentation en eau potable, électricité, CAD, téléphone et TV.

Intervention de Buttet Yannick: Si je peux me permettre juste de répondre. Je crois que tout ça, c'est déjà tout réglé dans nos règlements communaux ! Vous savez que si vous construisez votre maison, vous construisez un immeuble eh bien la répartition, vous payez par exemple pour l'eau potable, vous payez une taxe pour vous raccorder au réseau et puis c'est vous qui payez vos frais d'équipements jusqu'au collecteur communal ! Donc ça, en général on essaie en limite de propriété ce n'est pas toujours le cas ! Mais ça, c'est une pratique qui est quotidienne. Donc on facture chaque mois en tout cas, je ne dirai pas chaque semaine mais chaque mois en tout cas, des frais d'équipements, des frais de réseaux en prenant en compte les fouilles, pas les fouilles, les raccordements. Ça, c'est fixé dans des règlements que vous allez

CONSEIL GENERAL

peut-être réviser d'ailleurs si je pense à l'eau potable et aux eaux usées, donc c'est fixé très clairement dans les règlements communaux donc là, on ne change pas. Simplement on dit qu'on ne veut pas que la collectivité passe à la caisse. On dit simplement que les propriétaires devront, comme c'est prévu dans les règlements, assumer leurs responsabilités.

Intervention de Cuille Côme : Merci pour cette précision, Véronique Chervaz !

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz pour le Parti Socialiste-Centre Gauche, je remercie Monsieur Buttet pour ces précisions et nous retirons notre amendement.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Les scrutateurs peuvent rejoindre leur place. Y a-t-il encore des questions sur l'Article 9 ? 10 ?

Intervention de Schmid Daniel: Daniel Schmid, l'Article 10 A, la dernière phrase qui dit : la source de chaleur des bâtiments Charmette sera définie dans le cadre des autorisations de construire, en cas de disponibilité du CAD, celui-ci sera privilégié. Nous, on souhaiterait mettre celui-ci sera « obligatoire ».

Intervention de Vuille Côme: Je vous passe la parole, des réactions ? Le Conseil Municipal ? Si ce n'est pas le cas, l'Article 10 A est modifié comme il est affiché à l'écran, tacitement. D'autres interventions sur l'Article 10 ?

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je ne veux pas faire plus juriste que notre Président du Conseil Général, on connaît son formalisme qui nous permet d'avoir de bons débats, je proposerais plutôt de biffer "à l'exception du bâtiment de la Charmette" comme ça l'article, il est plus simple, plus clair, puis c'est réglé en fait. Et on peut enlever ensuite, tout le reste, on laisse que la première phrase en enlevant : "à l'exception du bâtiment de la Charmette". En mettant "les constructions seront obligatoirement raccordées au CAD et une inscription gratuite au RF assurera la pérennité de cette exigence". Donc plutôt les deux premières phrases, puis c'est réglé.

Intervention de Vuille Côme: Ça veut dire à la fin, c'est écrit en cas de disponibilité du CAD, celui-ci sera privilégié, il faut aussi le tracer ?

La proposition qui est faite c'est de supprimer "en cas de disponibilité du CAD, celui-ci sera privilégié et de supprimer également "à l'exception du bâtiment Charmette". Est-ce que je résume bien ?

Donc l'Article 10 lettre A, ce qu'il en reste, les constructions seront obligatoirement raccordées au CAD, une inscription gratuite au RF assurera la pérennité de cette exigence.

Donc cette formulation est tacitement acceptée. Y a-t-il encore des interventions sur l'Article 10 ? 11 ?

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz, Parti Socialiste-CentreGauche. Alors j'ai cinq questions ou interventions pour cet Article. Alors la première, c'est une question à l'Article 11 A. On parle: le traitement du sol est minéral, homogène et sans joint. Cela signifie-t-il la suppression des trottoirs ?

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme : Posez vos cinq questions puis après les amendements à part s'il y a des amendements.

Intervention de Chervaz Véronique: Le reste c'est des amendements donc on va s'arrêter là pour la question.

Intervention de Vuille Côme : Très bien on va rester sur la question, je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Turin Alexis: Alexis Turin, Conseiller municipal, on ne parle pas de trottoirs donc les joints ça n'a rien à voir avec les trottoirs, donc l'idée c'est plutôt d'éviter les trottoirs, d'avoir plutôt des surfaces planes dans la mobilité douce. Et vu que j'ai la parole, j'ai la réponse à la question précédente au niveau des places de parc, elles ont été calculées selon la norme SN 640 281. Si jamais, après il y a le détail, je pourrais fournir à Monsieur Cottet s'il veut, le détail des calculs qui ont été faits.

Intervention de Vuille Côme: Merci Monsieur Turin, je repasse la parole à Madame Chervaz.

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz, très bien alors toujours dans cet Article 11 A, il y a ce terme : « ils sont ponctuellement plantés d'arbres ». Alors vous allez peut-être me dire qu'un mot est un détail, mais dans un règlement il faut quand même être assez attaché à la langue française. Or le mot « ponctuellement » n'a qu'une acceptation temporelle et en aucun cas acceptation spatiale. Nous proposons d'enlever ce mot "ponctuellement".

Intervention de Vuille Côme: Je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Turin Alexis: Alexis Turin, Conseiller Municipal. Si on joue sur les mots, je pense qu'on n'est plus dans l'état d'esprit du plan de quartier parce qu'après on va commencer à dire mais c'est combien d'arbres, il y a "s" à arbres ? Mais deux arbres, c'est déjà un "s" alors est-ce qu'il ne faudrait pas mettre plusieurs "s" à arbres, au nombre d'arbres qu'on aimerait ? Non, je plaisante un peu, mais si on vient au schéma, l'affiche n° 2 du plan de quartier où on voit les aménagements extérieurs, on voit bien comment c'est prévu cet aménagement avec les arbres. Et puis on parle à des endroits où on a des arbres de hautes tiges, à d'autres endroits où c'est uncépée, destailis, voilà. Je pense que, ponctuellement, ça veut dire qu'on ne veut pas planter une forêt mais que, par-ci par-là il y aura des arbres. Donc moi, je propose de garder ce terme qui a toute son importance. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il d'autres réactions sur cette proposition ? Madame Chervaz.

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz, je me permets juste de répondre à Monsieur Turin. Donc il n'est pas question ici de savoir si on va planter trois, cinq ou dix arbres, c'est simplement une question de français. Dire on va planter des arbres ponctuellement, ça ne veut rien dire ! Alors trouvez un autre adverbe et nous serons très satisfaits. Je vous remercie et nous gardons donc cet amendement.

Intervention de Vuille Côme: Madame Chervaz, si je peux intervenir alors tout simplement pour dire que la formulation pourra certainement être revue dans la commission de deuxième lecture puisqu'il y a le

CONSEIL GENERAL

Règlement qui prévoit, si le Règlement est accepté normalement il y a une deuxième lecture à moins qu'il soit accepté en une seule lecture ! Donc je pense que si c'est des questions de formulation ce soir, je ne sais pas si vous voulez vraiment demander le vote sur cet amendement ou pas ?

Intervention de Chervaz Véronique : Alors nous verrons en deuxième lecture. Nous retirons cet amendement.

Intervention de Vuille Côme : Merci, deuxième amendement ?

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz, toujours. Nous proposons comme amendement, la suppression du paragraphe sur les clos privatifs. En effet, s'il y a des commerces au rez- de-chaussée, quel est l'intérêt de mettre des clos privatifs ? S'il y a des logements, alors à ce moment-là, il s'agit de jardins privés, où se trouve la convivialité ? Donc, nous nous opposons à ces clos privatifs et nous en demandons la suppression.

Intervention de Vuille Côme: Merci, je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Turin Alexis: Alexis Turin pour le Conseil Municipal. C'est justement dans cet équilibre de cohésion de faire quelque-chose avec des habitats groupés au centre du village mais quand même avec une sphère privée, qui est développé. L'idée, c'est que quand on sort de son bâtiment eh bien on n'est pas directement dans la rue. Mais on a un espace qu'à nous, qu'à ceux qui habitent dans le bâtiment. Alors on l'a prévu pour quatre des cinq bâtiments, un on ne l'a pas prévu mais, voilà l'idée qui est là-dérrière, c'est quand même de, même si on est au milieu du village, qu'on ait un endroit si on veut mettre un barbecue, avoir un bac à sable ou quelque chose où il n'y a pas nécessairement tous les gens du quartier qui viennent dans l'espace qui est réservé qu'aux bâtiments. Voilà l'idée qui est là-dérrière. Donc on propose de maintenir ces clos privatifs qui, pour nous, sont vraiment un plus dans ce quartier.

Intervention de Vuille Côme: Merci, réactions ? Je prie les scrutateurs de se lever. Ceux qui veulent le maintien du paragraphe concernant les clos, l'Article 11, littéra A, le 6^{ème} paragraphe tel que formulé par le Conseil Municipal, sont priés de se manifester en levant la main.

Pour 30 voix, contre 9 et 3 abstentions, le paragraphe est maintenu.

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz pour le Parti Socialiste-CentreGauche et au soulagement, certainement, d'un certain nombre d'entre vous ce sera le dernier.

Donc à l'Article 11 D, en complément, un éclairage ponctuel ou linéaire mettant en valeur respectivement les arbres, éclairage vers le haut et les murs des clos, éclairage vers le bas. Nous aimerions enlever cette partie, donc biffer en rouge pour mettre "un éclairage public et variable détectant la présence met en valeur l'espace public". Donc effectivement, on est dans une perspective maintenant, on le voit d'ailleurs dans le Val-de-Ruz et ailleurs où on essaie vraiment de mesurer les éclairages publics. Donc quand on lit qu'on veut éclairer les arbres, ben non... Voilà, c'est la raison pour laquelle nous proposons cet amendement justement pour limiter et avoir un éclairage intelligent.

Intervention de Vuille Côme: Merci, je passe la parole au Conseil Municipal.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Turin Alexis : Alexis Turin pour le Conseil Municipal, j'ai même vu une émission, l'autre fois, où c'était carrément les arbres eux-mêmes et les plantes elles-mêmes qui éclairaient avec du liquide fluorescent qu'on leur faisait passer dans la sève. Je crois qu'il faut rester comme on en est là, où finalement, on permet, ce qui est important, un éclairage ça amène la convivialité, ça amène de la cohésion. Après pour les détails eh bien on verra quand ce sera construit mais en tous les cas, entre parenthèse j'ai regardé la définition de "ponctuel". Ponctuel, c'est aussi à certains points. Donc ça peut-être spatial, temporel enfin on ne va pas faire un cours sur la langue française ce soir mais en tous les cas, ce que je vous propose c'est de maintenir cet article tel qu'il est libellé, toutes les réflexions vous les faites et quand on viendra avec des projets de l'aménagement, quand nous, commune, on décidera, on mettra le plan d'éclairage eh bien vous aurez toutes les spécifications techniques de l'éclairage qui sera prévu. Voilà, merci de maintenir le texte tel qu'il est prévu.

Intervention de Vuille Côte: Merci, d'autres interventions sur cet amendement ? Madame Chervaz il est maintenu ? Oui, il est maintenu.

Merci je demande aux scrutateurs de nous rejoindre. Ceux qui soutiennent l'Article 11, littera D, "éclairage" tel que proposé par le Conseil Municipal sont priés de lever la main. Ceux qui soutiennent l'amendement ? Abstentions ? 28 voix contre 13 et 1 abstention, l'Article 11, littera D est maintenu tel que proposé par le Conseil Municipal. Y a-t-il d'autres interventions sur l'Article 11 ? Sur l'Article 12 ? 13 ? Merci.

Intervention de Rouiller-Monay Samuel: Samuel Rouiller, Parti Socialiste-CentreGauche. Je propose l'ajout suivant, à la dernière phrase qui dit : pour chaque phase, les demandes de démolition seront jointes à l'autorisation de construire. Donc je demande d'ajouter à cela "et tiendront compte des protections émises par l'inventaire des biens de notre patrimoine bâti". Inventaire qui est en cours d'élaboration et dont l'objet a été approuvé par le Conseil Général et la municipalité. Merci.

Intervention de Vuille Côte : Je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Turin Alexis: Alexis Turin, Conseiller municipal. Aussi par rapport aux bâtiments qui existent, ça veut dire que si on adopte ce plan de quartier, qui nous permet de construire cinq bâtisses et puis que pour construire ces cinq bâtisses on doit démolir un bâtiment, on ne va pas protéger le bâtiment qu'on va démolir ! Donc c'est évident que par rapport au périmètre qui est prévu pour le plan de quartier, tous les bâtiments qui sont dans ce périmètre et qui sont censés disparaître avec ce plan de quartier, disparaîtront. Je vois un peu la peau de banane qu'on essaie de nous mettre là-dedans en disant « si on protège un bâtiment alors on ne pourra plus mettre en vigueur notre plan de quartier » ! Non l'objectif, c'est de pouvoir mettre en vigueur ce plan de quartier donc de permettre la démolition de toutes les constructions qui sont dans ce périmètre.

Intervention de Vuille Côte: Merci, d'autres interventions sur cet amendement ?

Intervention de Rouiller-Monay Samuel: Samuel Rouiller, Parti Socialiste-CentreGauche, c'était juste en rapport à ce qui s'était déjà passé dans notre commune voisine à Monthey, où on a démolit quelque chose que les gens ne souhaitaient pas démolir. C'était pour protéger cet aspect-là, merci.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Vous maintenez votre amendement ? D'autres interventions avant le vote ? Je prie les scrutateurs de me rejoindre. Ceux qui soutiennent l'Article 13 tel que proposé par le Conseil Municipal sont priés de se manifester en levant la main. 33 voix contre 7 et 2 abstentions, l'Article 13 est maintenu tel que proposé par le Conseil Municipal. D'autres interventions sur l'Article 13 ? Article 14 ? Article 15 ? 16 ?

Si ce n'est pas le cas, la lecture de détail est terminée. Y a-t-il encore des remarques ou des questions sur ces deux textes en globalité. Oui, Monsieur Birbaum !

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Un plan de quartier constitue le fil rouge du développement d'un territoire communal. Il établit des conditions-cadres pour assurer la coordination des constructions. Tout d'abord le groupe PLR avec ses valeurs de centre-droite salue et rejoint les trois objectifs du plan de quartier : améliorer la qualité des espaces publics, favoriser la mixité des usages et densifier de manière mesurée le centre du village de Collombey. Si le groupe PLR est d'accord à l'unanimité sur les trois objectifs du plan de quartier, certains de ses membres sont plus sceptiques, vous l'aurez remarqué, voire critiques, à l'égard de ce plan de quartier. Je vais donc rapporter les points critiqués par des membres de mon groupe et je rappelle que ce sont des points qui visent spécifiquement le plan de quartier tel que présenté par le Conseil Municipal et non pas sur un concept de plan de quartier.

Quand on observe le plan, on remarque immédiatement la modification de la route cantonale et son déclassement en zone 30. Pour que la vitesse soit de 30 km/h sur la zone verte sur le plan, des ralentisseurs devront être posés, bien en amont sur la route pour ralentir ces véhicules. Certains de nos membres se demandent si ce n'est pas un vœu pieux du Conseil Municipal de proposer un plan de quartier avec une zone 30 à la place de la route cantonale pour relier le bâtiment Charmette, sans être sûrs vraiment à 100 % du déclassement, irrémédiable de la route par le canton. En effet, ce n'est pas la première fois que le canton revient sur sa décision, souvenez-vous de la nouvelle STEP ou dans une moindre mesure, du passage piéton du Corbier ? Ainsi, nous avons une première question pour le Conseil Municipal : est-ce que ce déclassement a été validé par le canton précédemment, sûr à 100 % ?

Plus généralement, dans le cadre du concept de mobilité 2040 du gouvernement cantonal, le Conseil d'Etat a annoncé vouloir transférer des routes cantonales aux mains des communes. Est-ce que le Conseil Municipal sait si le tronçon entre l'église et le rond-point, donc la rue des Dents-du-Midi sur le plan, sera transféré à la charge de notre commune ?

Un autre point critiqué par certains membres de mon groupe est le manque d'une grande place. Certains Conseillers généraux pensent qu'une grande place, par exemple en enlevant le bâtiment des Dents-du-Midi, est préférable à une multitude de placettes. Ils estiment qu'une place ne doit pas consister en de simples espaces entre les maisons villageoises et de représenter, au contraire, un véritable lieu de rassemblement pour la population. Le plan de quartier qui nous est présenté ressemble plus, pour certains, à un labyrinthe entre les bâtiments qu'à une véritable place du village. Concernant le parking souterrain, certains membres du groupe sont sceptiques sur la bonne coordination entre la construction du parking et les maisons villageoises. Est-ce que le parking sera construit en une fois ? S'il est construit en plusieurs fois comment garantir la bonne étanchéité ? Est-ce que ces travaux vont entacher la disponibilité du parking ?

Enfin la bonne fonctionnalité des bâtiments. Nous avons pu remarquer dans les différentes questions qu'il était prévu que les bâtiments soient construits sans angles droits. Est-ce que l'on ne se met pas à ce niveau-là une contrainte inutile ? Est-ce que cela ne risque pas de rebuter d'éventuels acquéreurs, commerçants ou gérances ?

CONSEIL GENERAL

En conclusion, le groupe PLR est partagé sur ce plan de quartier, même s'il partage à l'unanimité les objectifs d'un plan de quartier. Nous sommes pour la densification, pour la LAT, mais pas tous pour ce plan de quartier. Nous demandons donc que la commission de deuxième lecture utilise nos questions, nos remarques et nos objections pour étudier à nouveau ce projet, notamment sur l'angle de la fonctionnalité des bâtiments, sur le parking souterrain et de l'étude d'une grande place au lieu du bâtiment Dents-du-Midi. Le groupe PLR laisse donc la liberté de vote à ses membres sur cette première lecture et sera donc partagé à ce sujet.

Intervention de Vuille Côme: Monsieur Birbaum vous êtes déjà entré dans le débat final donc j'ouvre maintenant un débat final unique sur les deux questions, après nous procéderons à deux votes séparés. Y a-t-il d'autres interventions dans ce débat final, Monsieur Vannay ?

Intervention de Vannay Damien: Vannay Damien du groupe UDC. Ce projet est à nos yeux une véritable chance à saisir pour le centre de village de Collombey. Effectivement, plusieurs points sont intéressants dans un plan de quartier. Comme donner une ligne directrice aux investisseurs futurs, réglementer une homogénéisation de la forme de la structure globale ainsi que des façades des bâtiments qui serait garantie avec un plan de quartier, faire en sorte que les divers ouvrages soient construits de manière programmée et dans un ordre défini par ces contraintes, comme le parking souterrain par exemple, réaliser une étude préliminaire très importante en amont, tant au niveau de la nappe phréatique, du sismique, de la qualité de l'air avec la circulation avoisinante et, ce qui a bien sûr été fait et qui nous permet aujourd'hui de voter sur un objet en toute connaissance de cause.

Nous voyons donc d'un bon oeil ce projet qui se veut rassembleur. N'oublions pas qu'un travail titanesque a dû être fait en amont afin de mettre chaque propriétaire autour d'une table pour définir un projet commun. Car effectivement, si ce plan de quartier ne devait pas voir le jour, nous pouvons facilement imaginer que chaque propriétaire de parcelles concernées peut décider à tout instant de construire un bâtiment comme il le souhaite, sans homogénéité aucune avec les constructions environnantes. Concernant le bâtiment de la Charmette, même si celui-ci est, à première vue, en dehors de la zone du centre du village, ô combien il est important afin de relier les deux côtés de la route et former justement une unité. De plus, le fait de faire traverser la route avec ce plan de quartier permettrait, ou en tout cas favoriserait une possible réduction de la vitesse sur la route des Dents-du-Midi, ce qui est non négligeable pour la qualité de vie du village.

Nous aimerions rendre attentive l'assemblée que ce plan de quartier donne une vision globale au projet en donnant des lignes directrices à respecter aux futurs investisseurs. S'il vous plaît, ne prétextez pas que chaque salle et chaque étage doit être affecté à une activité définie déjà aujourd'hui, pour refuser ce plan de quartier. Chaque étage des divers bâtiments nous est présenté avec une affectation, double affectation ou encore triple affectation afin de choisir au moment venu ainsi que par rapport à l'offre et la demande, ce qui devait être fait.

Par ces quelques mots, nous sommes d'avis d'accepter la modification du plan de zones ainsi que le projet de plan de quartier et vous invitons, chères et chers collègues, à en faire de même. Donnons la chance aux Collombeyroux d'avoir un centre de village digne de ce nom avec la possibilité d'y implanter des commerces, des bureaux et autres cercles d'activités diverses afin d'y ramener de la vie, soit tout le contraire de la situation que nous connaissons aujourd'hui. Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci. D'autres interventions, Monsieur Gollut !

CONSEIL GENERAL

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Mesdames et Messieurs, je ne vais pas répéter ce qu'ont dit mes collègues et les spécialistes du plan de quartier. Simplement, un de mes collègues instituteur, amateur de jass, joue régulièrement avec ses copains. Et l'un deux, dernièrement, lui a confié : ton village, mais il est moche !

Mes oreilles de Collombeyroux, qui aime son village et sa commune ont frémi à ces paroles peu amènes. Puis j'ai réfléchi et je me suis quand même dit qu'effectivement, je n'inscrirai pas, pour l'instant, Collombey au concours du village suisse le plus beau et le plus typique. Pourquoi ? En parlant du centre historique de Collombey, ce qui nous intéresse à travers ce plan de quartier, on ne peut que constater la disparité des bâtiments, observer les friches, regretter le manque d'espace réservé à la mobilité douce et à l'espace public. On peut regretter aussi le nombre de places de parc visibles, le manque d'entretien de certaines vieilles bâtisses, manque d'entretien que je comprends vu la rapidité avec laquelle le trafic routier et ses nuisances salissent les façades qui sont proches de la route principale. Alors oui, à notre avis ce plan de quartier qui n'est peut-être pas sans défauts aux yeux de certains, qui peut-être est encore perfectible aux yeux d'autres, ce plan de quartier, proposé par des professionnels, déjà amélioré en fonction des remarques de notre population, je pense au parc public de l'ancien cimetière et à l'extension du parking souterrain, est essentiel et surtout évolutif, si l'on pense entre autres, aux panneaux solaires et à l'éclairage public. Il est une réponse concrète et positive afin d'améliorer indéniablement le cadre de vie du village de Collombey. Personnellement, j'ai hâte de voir sa mise en œuvre et je ne peux m'empêcher de régulièrement passer à pied dans la rue des Lavandières, toute neuve, toute attrayante pour en avoir un avant-goût. Donc oui, afin de transformer le cœur de Collombey en un espace convivial, un espace plus calme faisant preuve d'une heureuse unité architecturale, le groupe PDC approuve ce plan de quartier et toutes les modifications liées à celui-ci. Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côte : Merci, d'autres interventions ? Madame Morisod !

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour Les Verts. Depuis le développement de nombreuses surfaces commerciales et artisanales, le centre du village de Collombey est devenu très peu attractif. Ce nouveau plan de quartier est proposé dans le but de ramener de la vie au centre du village en créant une zone dédiée aux piétons et aux services de proximité. De plus, la ligne AOMC sera déplacée le long de la voie du Tonkin, ce qui permettrait vraisemblablement de créer une nouvelle piste cyclable entre Collombey et Monthey. Aménager le village en mobilité douce et laisser les étages inférieurs des immeubles pour des commerces, bureaux ou autres affectations motive Les Verts à soutenir ce projet. L'implantation d'arbres et d'arbustes à essences locales ainsi que la création d'une place de jeux communes pour les enfants sont des éléments importants qui devraient aussi rendre le centre du village plus agréable.

De plus, comme ce projet implique tous les partenaires privés, ceux-ci auront l'obligation de respecter les règles de construction et les aspects figurant dans le plan de quartier : raccordement au CAD, étages dédiés aux services de proximité, hauteur et façades des bâtiments identiques, places de jeux, etc. Ainsi l'on évitera un développement anarchique qui risquerait d'arriver si ce projet ne devait pas être accepté. Ce plan de quartier n'est certes pas parfait. D'ailleurs, Les Verts regrettent que la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toits ne soient pas intégrés obligatoirement aux immeubles. Nous espérons que la commune labellisée cité de l'énergie installera ces panneaux sur son propre bâtiment et obligera les propriétaires privés d'en faire de même, comme pour le raccordement au chauffage à distance.

CONSEIL GENERAL

Les Verts seront également attentifs à ce que la végétation prenne une place significative dans ce plan de quartier, par contre, ils ne soutiennent pas l'éclairage des arbres et autres buissons. L'attractivité au centre du village de Collombey a fortement diminué ces dernières décennies, à cause notamment d'un développement extérieur très important.

Aujourd'hui, un nouveau projet intégrant une zone piétonne, une mixité sociale économique et des espaces verts et conviviaux pourrait voir le jour et ramener ainsi plus de vie dans le village. Les Verts sont donc favorables à ce projet et recommandent d'accepter la modification du plan de zone et le plan de quartier de Collombey-Centre.

Intervention de Vuille Côte: Merci, y a-t-il d'autres interventions ?

Intervention de Turin Alexis: Alexis Turin, Conseiller Municipal, merci à tout ceux qui se sont exprimés. Je reprends dans l'ordre, au niveau du PLR alors on a pris bonne note de toutes ces remarques, c'est vrai que quand on construit une maison, c'est rare qu'on soit tous d'accord avec. Mais c'est vrai qu'on est d'accord de vivre ensemble, ça c'est le principal et puis, c'est clair qu'il y aura des aménagements à faire par-ci par-là. Au niveau de la grande place, c'est la grande nouveauté oui il y a une grande place, c'est difficile à le voir aujourd'hui parce qu'elle n'existe pas ! Mais demain il y aura une grande place. Ça me permet de rebondir sur ce que le chef de groupe Monsieur Vannay de l'UDC a dit : oui ce plan de quartier va être garant d'une bonne harmonie avec une réduction possible, non elle n'est pas possible elle est sûre ! C'est sûr qu'il y aura une réduction de la vitesse sur la rue des Dents-du-midi. Ce qu'on peut vous dire, mais ce sera une limitation à 30 km/h.

Ensuite par rapport au groupe PDC avec Monsieur Gollut, il trouve qu'aujourd'hui, c'est vrai ça ne donne pas vraiment envie de venir vivre au centre de Collombey mais qu'avec le plan de quartier on va faire quelque chose de convivial. Et c'est vrai que je me permets aussi de rebondir avec l'intervention pour Les Verts de Madame Morisod, ce plan de quartier qui privilégie la mobilité douce, qui privilégie l'arborisation, ça donne envie d'y habiter. Et c'est ça qui va faire que les gens vont venir habiter et c'est ça qui va faire vivre notre coeur de village de Collombey ! Merci pour votre soutien et puis je redirai un mot après le vote final.

Intervention de Vuille Côte: Merci Monsieur Turin donc le débat final est clos. On va donc passer aux votes, il y a deux votes séparés. Oui Madame Chervaz !

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz, pour le Parti Socialiste-Centre-Gauche. Excusez-moi, pour le vote, nous allons demander le vote à bulletin secret sur les deux éléments.

Intervention de Vuille Côte: De toute façon il y a deux votes, on va déjà voter sur le premier. Après on donnera le résultat du vote et on traitera votre demande sur le deuxième vote plus tard. Donc le premier vote sur la modification partielle du PAZ-RCCZ. Puisqu'une demande de vote à bulletin secret a été formée, je vous prierai de vous rendre à l'isoloir qui se trouvera ici, qu'on va préparer et d'indiquer oui, non ou laisser votre bulletin en blanc. La question, je vous la rappelle : Approuvez-vous la modification partielle du PAZ-RCCZ telle qu'elle ressort de nos débats ? Et je suspens la séance pour permettre ce vote.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour l'UDC. Je demande le vote en une seule lecture.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Non alors en fait, il faut déjà que le vote final soit accepté, que le Règlement soit accepté et ensuite, le principe est qu'il aille en deux lectures et s'il y a une demande on fera un vote pour qu'il soit en lecture unique. Et là, on vote déjà sur la modification, si elle est refusée il n'y a pas deux lectures. Donc nous allons procéder à ce premier vote, simplement sur le PAZ-RCCZ et je suspens la séance.

La séance reprend. Résultat du vote : la modification du PAZ-RCCZ est acceptée par 32 oui, 11 non et 0 abstention. Nous passons maintenant au vote final sur l'adoption du plan de quartier Collombey-Centre. Je passe la parole à Madame Chervaz, si elle maintient sa demande de vote à bulletins secrets sur cet objet!

Intervention de Chervaz Véronique : Véronique Chervaz, en tant que cheffe de groupe du Parti Socialiste-CentreGauche, nous ne demandons pas, cette fois-ci, le vote à bulletin secret.

Intervention de Vuille Côme: Merci, nous allons donc voter, je prie les scrutateurs de se lever et de rejoindre le bureau. Les Conseillers généraux qui acceptent l'adoption du plan de quartier Collombey-Centre sont priés de se manifester en levant la main. Ceux qui le refusent ? Abstentions ? Le plan de quartier de Collombey-Centre est accepté par 31 oui, 10 non 1 abstention.

Madame Cretton!

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton pour Les Verts. En se référant à l'Article 28 alinéa 2, Les Verts proposent que la modification partielle du plan du PAZ-RCCZ, ainsi que le Règlement du plan de quartier soient acceptés en une seule lecture

Intervention de Vuille Côme: Merci pour cette demande, c'était aussi la demande qui avait été faite par Monsieur Gex-Fabry.

Vous pouvez prendre la parole mais si la demande est faite, je vous rappelle, je vais peut-être relire l'Article 28 comme ça, ce sera clair. Le vote final de tout Règlement se fait en deux lectures à l'occasion de deux séances différentes. Toutefois, par un vote spécial acquis à la majorité des 2/3 des membres présents, le Conseil Général peut décider après une seule lecture que sa décision est définitive.

Voilà la demande qui a été faite, donc je vais mettre cet objet au vote mais si vous voulez vous exprimer avant le vote, je ne sais pas ? Est-ce que c'est une demande ou pas, Monsieur Birbaum ? Alors je vous passe la parole.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Nous rejetons avec force ce passage en une seule lecture. A notre sens, faire fi de la deuxième lecture, c'est un passage en force, c'est faire fi des remarques soulevées en plénum lors de la première lecture.

La deuxième lecture, c'est permettre de revoir le projet sous un autre angle avec d'autres regards. C'est utiliser les éléments de la première lecture pour que la deuxième lecture puisse les travailler, les approfondir et peut-être que la deuxième lecture permettra de lever des objections, de dissiper des critiques ou de clarifier certains flous. Le rapport de celle-ci permettra, nous l'espérons, d'arriver à une position commune qui réunisse la plus large majorité possible. Ce côté rassembleur, comme l'a très bien

CONSEIL GÉNÉRAL

dit précédemment le chef de groupe UDC. Le passage en une seule lecture ne doit être réservé qu'à des objets d'importance mineure. Et je pense, chers collègues, que vous en conviendrez, que le plan de quartier du centre du village de Collombey n'est en rien, mais alors en rien, un objet d'importance mineure. La preuve, c'est que nous venons d'y passer plus de deux heures.

La deuxième lecture, c'est un exercice démocratique aussi important que la première lecture. C'est pour cela que le Règlement du Conseil Général prévoit de base, par principe, une deuxième lecture et c'est pour ça que, et le Grand Conseil et les Conseils généraux prévoient deux lectures. Ainsi le groupe PLR vous invite à garder cette deuxième lecture.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il d'autres interventions ? Nous allons passer au vote. Oui, Madame Chervaz !

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz pour le Parti Socialiste-CentreGauche. Nous sommes très surpris de la demande des groupes "Verts" et du groupe UDC. La discussion de ce soir a permis de mettre en évidence les nombreuses questions en suspens quant à ce plan de quartier. Pour quelles raisons cet empressement ? On l'a dit, ce projet est initié depuis dix ans maintenant, il nous semble qu'il est très important pour le village donc, il peut encore attendre quelques mois. En effet, c'est un projet qui mérite une attention réelle, un vrai questionnement avec des vraies réponses que l'on ne trouve malheureusement pas dans le rapport de la première commission.

Vouloir faire passer ce texte ce soir sans deuxième lecture serait un passage en force. Le Règlement du Conseil Général, comme l'a dit Monsieur Birbaum, que nous avons voté, prévoit une deuxième lecture automatique. C'est un garde-fou qui permet de ne pas agir dans la précipitation, de réfléchir à des éléments soulevés en plénum. L'adoption en première lecture se fait uniquement pour des sujets qui ne portent pas à discussion et vous l'avez vu, chers collègues, ce n'est pas le cas du plan de quartier. Les Verts regrettent certains points, pour le PDC c'est un projet qui est perfectible.

Dès lors, il nous semble important, essentiel, nécessaire d'avoir une deuxième lecture. La refuser serait un mépris pour notre institution qu'est le Conseil Général, un mépris pour les citoyens aussi qui ont besoin d'obtenir toutes les réponses quant au devenir de leur quartier. Nous vous demandons donc de soutenir une deuxième lecture et, en tant que cheffe de groupe, je demande sur ce vote, un vote à bulletin secret. Je vous remercie.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il d'autres interventions sur cette demande de voter en une seule lecture ? Oui Monsieur Sotillo !

Intervention de Sotillo José: José Sotillo pour le PDC. Alors le PDC également demande en une seule lecture. Et puis, en tant que Président de la commission, j'aimerais juste dire que, je profite d'avoir la parole pour remercier tous les commissaires qui ont travaillé pendant plus de neuf séances, passé 40 heures de travail depuis je ne sais plus quand, ça fait longtemps, la dernière séance s'est faite le 12 janvier et ça a été un gros travail.

Vous avez pu voir, sur l'annexe plus de 66 questions qui ont été posées, qui ont été encore plus loin que notre cadre de travail. Et je pense qu'aujourd'hui on a vraiment fait le tour et évidemment qu'il y a encore des choses qui seront perfectibles, mais celles-ci seront, avec les différentes mises à l'enquête qui seront mises en temps voulu. Merci.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Merci.

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton pour les Verts, donc on ne considère pas du tout cet objet comme un objet mineur, et puis, effectivement on a eu plusieurs amendements qui ont été déposés, mais on a vu qu'il y avait, je mettrai entre guillemets "pas photo" ! Pour certains points effectivement nous rejoignons les propositions du parti socialiste "PS Centre-gauche". Mais, par contre, nous on voulait être un peu pragmatiques et puis se dire que si on repart en deuxième lecture, de toute façon y aura pas grand-chose de nouveau qui va apparaître et on aura dépensé de l'argent des citoyens et c'est pour cette raison que nous proposons sur une seule lecture. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas, donc j'ai une demande de vote à bulletin secret, nous allons voter à bulletin secret. Maintenant, allez-y directement puisque nous avons tout préparé. La question est : Acceptez-vous que vos deux décisions, donc c'est-à-dire le vote sur la modification du PAZ-RCCZ et le vote sur l'adoption du plan de quartier Collombey-Centre, soit acceptées en lecture unique ?

On va faire un seul vote sur ces deux objets, on est d'accord. C'est ça la question donc oui, non, ou abstention. Merci.

Intervention de Vuille Côme: La séance est reprise. Résultat du vote : Acceptez-vous les deux décisions en lecture unique ? 27 oui, 16 non et 0 abstention, la majorité des 2/3 des membres présents n'est pas atteinte. Donc le Règlement passe en deuxième lecture.

Nous passons au point 5, Réponse du Conseil Municipal. Oui, Monsieur Turin voulait intervenir après le vote.

Intervention de Turin Alexis: Alexis Turin pour le Conseil Municipal très rapidement pour émettre des remerciements que je n'ai pas fait avant parce que, ce n'est pas que je ne voulais pas les faire mais je préfère les faire après pour ne pas dire que j'essaie d'influencer le vote en tous les cas, merci aux bureaux d'architectes, au départ, qui ont fait ce projet, en particulier le bureau qui a été le lauréat ! Merci à tous les professionnels qui ont contribué à l'élaboration de ce plan de quartier. Merci à tous les habitants qui ont fait valoir leurs remarques. Merci et un grand merci à la commission ATA et à son Président pour son travail très fouillé qui bien sûr, va encore servir à la deuxième lecture et finalement merci à vous toutes et vous tous pour la qualité des débats et puis je crois que c'est comme ça qu'on avance et puis qu'on arrivera à faire encore mieux avec la deuxième lecture, si c'est possible. C'est toujours possible de faire mieux. Merci pour votre attention.

5. Réponse du Conseil Municipal à la motion concernant le Règlement sur la gestion des déchets

Intervention de Vuille Côme: Merci, nous passons donc au point 5 de l'ordre du jour, soit à la réponse du Conseil Municipal sur la motion Les Verts par Nathalie Cretton concernant le Règlement sur la gestion des déchets accepté par ce plénum le 26 mars 2018. Vous avez tous reçu la réponse en annexe de l'ordre du jour. Cette réponse contient une proposition de modification réglementaire qu'il convient de confier à l'analyse d'une commission du Conseil Général. Par gain de temps et d'efficacité, le Bureau a décidé ce soir de donner ce mandat à la Cogest.

CONSEIL GENERAL

Dans un premier temps, je vais laisser le Conseil Municipal nous faire part de sa réponse. Ensuite, la première signataire pourra prendre la parole et réagir sur cette réponse. La discussion générale n'est pas ouverte à moins d'une demande d'un chef de groupe ou de cinq Conseillers généraux. Je passe donc la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet Parvex pour le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal a décidé de répondre favorablement à la motion qui a été déposée le 16 février 2018 et intitulée : Règlement sur la gestion des déchets, ajout d'un Alinéa à l'Article 37. Comme vous avez tous reçu la réponse in extenso du Conseil Municipal, je vous ferai grâce d'une lecture complète de cette réponse. Peut-être pour rappeler ici quelques points clés par rapport à cette réponse.

Le Conseil Municipal a répondu favorablement à cette motion et cette réponse est basée essentiellement sur l'analyse qui a été faite sur des exemples d'autres communes similaires à la commune de Collombey-Muraz, exemple de Fully, Conthey, Monthey, communes qui ont mis en place des mesures sociales en faveur de personnes souffrant d'incontinence au sens de la Lamal.

Par contre, le Conseil Municipal a décidé d'aller plus loin et d'ouvrir aussi cette mesure sociale aux personnes souffrant de handicap, entraînant une surproduction importante de déchets.

La distribution de ces sacs taxés pour ces personnes-là, se réglera de façon pratique via le CMS de Monthey, comme il est fait également dans différentes communes, les communes environnantes de Vionnaz, Vouvry et de Monthey. Cela permet ainsi, d'une part, de ne pas stigmatiser les personnes qui ont besoin de ces mesures et aussi de permettre de faire la demande de sacs taxés via une attestation ad hoc qui doit être demandée et signée par les professionnels de la santé, justifiant la demande de distribution gratuite de sacs taxés. La proposition qui est faite, c'est d'inscrire le principe dans le Règlement communal en ajoutant un alinéa de ce Règlement. Un ajout à l'Article 37, alinéa 3 bis qui est proposé et qui aurait la teneur suivante : « En cas d'incontinence ou de handicap médicalement attesté entraînant une surconsommation de sacs taxés, le Conseil Municipal peut, par directive, prévoir une distribution gratuite de sacs aux personnes concernées ». La proposition est de le faire via une directive ad hoc qui permet de déterminer le nombre de sacs distribués et qui permet aussi si besoin est, à la municipalité, de revoir ou d'adapter le nombre de sacs à distribuer. Dans cette directive, il est proposé actuellement de pouvoir distribuer, soit l'équivalent de 30 sacs de 35 litres ou 60 sacs de 17 litres, en fonction de l'utilisation de ces sacs par les personnes qui en ont besoin et qui serait renouvelable d'année en année.

Intervention de Vuille Côte: Est-ce que Madame Cretton désire s'exprimer ?

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton pour Les Verts. Alors le groupe des Verts est très satisfait de la réponse donnée par le Conseil Municipal qui reprend notre proposition. En effet, notre motion proposait de rajouter un alinéa à l'Article 37 pour que les personnes malades souffrant d'incontinence, ou pour des personnes malades produisant d'importants déchets puissent recevoir gratuitement des sacs sur présentation d'une attestation médicale. Merci donc à la municipalité d'avoir accepté de modifier le Règlement sur les déchets dans le sens de notre motion. Merci.

Intervention de Vuille Côte: Merci, sans autre demande de discussion générale, je clos ce point. Nous passons maintenant au point 6 de l'ordre du jour, soit aux postulats.

CONSEIL GENERAL

6. Postulats

Je vous rappelle la procédure concernant les postulats. D'abord, je passe la parole au premier signataire pour le développement du postulat.

Ensuite, la discussion générale est ouverte. Je vous demande d'annoncer si vous combattez ou non le postulat à cette occasion, si le postulat n'est pas combattu lors de la discussion générale par un membre du Conseil Général ou par la municipalité, le postulat est accepté tacitement. Sinon, je clos la discussion et peuvent encore s'exprimer le premier signataire et le Conseil Municipal avant le vote. Cela étant rappelé, nous passons au point 6.1

6.1 Postulat pour la qualité de vie des seniors

Postulat Parti Socialiste-CentreGauche, par Véronique Chervaz, "Postulat pour la qualité de vie des seniors». Je passe la parole à la première signataire pour le développement du postulat.

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz pour le Parti Socialiste-CentreGauche. Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Président de la municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues. Par ce postulat, nous demandons à la municipalité d'anticiper des besoins pour favoriser l'autonomie et le bien-être de nos seniors. En effet, nos aînés vivent de plus en plus longtemps et les EMS ne pourront pas accueillir tout le monde. Ils ne sont d'ailleurs pas la solution pour tous. Certaines personnes ont simplement besoin d'un appui pour conserver leur autonomie. Il est donc important de prévoir les besoins pour pouvoir y répondre au mieux. C'est dans cette optique que nous demandons à la municipalité d'effectuer des projections sur une vingtaine d'années qui se fondent sur l'âge de la population et d'élaborer un plan vieillesse pour le bien-être de nos anciens. Je vous remercie.

Intervention de Vuille Côme: Merci, j'ouvre maintenant la discussion générale quelqu'un veut-il s'exprimer ? Le postulat n'étant pas combattu, il est accepté tacitement et nous passons au point 6.2.

6.2 Postulat pour une vraie politique de la jeunesse

Postulat Parti Socialiste-CentreGauche, par Olivier Ostrini : "Postulat pour une vraie politique de la jeunesse ». Je passe la parole au premier signataire pour le développement du postulat.

Intervention de Ostrini Olivier: Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Président de la municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues, notre postulat demande à la municipalité une étude pour la mise en place d'actions concrètes pour la jeunesse.

Certes, nous sommes conscients qu'une partie du budget communal est dédiée à la jeunesse. C'est très bien. Les sociétés locales sont aussi des acteurs importants, c'est très bien aussi, mais concrètement est-ce que les actions menées sont de réels facteurs d'intégration ? Qu'est-ce qui est proposé aujourd'hui au jeune qui arrive avec sa famille sur notre commune, s'il n'est ni sportif, ni musicien ? Et il y en a, je vous l'assure. L'étude demandée dépasse comme vous l'aurez compris, l'argument financier, il s'agit d'explorer toutes les pistes pour mener une politique d'intégration de nos jeunes, en axant nos efforts sur les adolescents.

CONSEIL GENERAL

Alors oui, la conclusion de notre postulat est un peu provocatrice, nous sommes conscients que la commune engage un certain montant, mais pour nous la dimension doit être sociale et humaine avant tout. Vous avez accepté notre postulat pour les seniors alors j'espère que vous en ferez de même pour cette tranche d'âge tout aussi importante.

Intervention de Vuille Côme: Merci, j'ouvre maintenant la discussion générale. Quelqu'un veut-il s'exprimer ? Oui Monsieur Angst.

Intervention de Angst Stéphane: Stéphane Angst pour le groupe UDC. A notre connaissance, la commune apporte déjà son soutien à la structure jeunesse, que ce soit matériel, logistique et même financier. De plus, après les récents événements organisés par la Jeunesse ainsi que les futurs déjà projetés, nous avons l'impression que celle-ci vole très bien de ses propres ailes. Pour les 12-17 ans, notre analyse est similaire. Nous avons l'impression que la commune apporte déjà sa pierre à l'édifice, que ce soit pour la mise à disposition de locaux, de salles de sport, des chèques-famille, des financements aux sociétés locales, etc. Notre question est la suivante : le parti socialiste s'est-il renseigné sur les besoins des jeunes ou ces idées émanent-elles de leur parti ? En fonction de ce qui va nous être répondu, nous nous réservons le droit de combattre ce postulat.

Intervention de Vuille Côme: Merci. D'autres prises de parole ?

Intervention de Ostrini Olivier: Olivier Ostrini, Parti Socialiste-CentreGauche je ne suis pas tout à fait sûr d'avoir compris la question. Mais il s'agit d'un état des lieux qu'on a pu faire en discutant un peu avec les citoyens, les habitants sur différents villages de la commune, donc non ça ne vient pas du parti absolument.

Intervention de Vuille Côme: D'autres interventions ? J'avais posé la question je veux juste recueillir s'il y a d'autres interventions, après je repasse à Monsieur Angst pour qu'il nous dise s'il est combattu ou pas.

Intervention de Angst Stéphane: Stéphane Angst pour l'UDC, alors on ne combattra pas ce postulat.

Intervention de Vuille Côme: Merci, alors si personne ne le combat, il est accepté tacitement et nous passons au point 6.3.

6.3 Postulat Charte pour l'égalité salariale

Postulat Les Verts par Natalie Cretton "Charte pour l'égalité salariale". Je passe la parole à la première signataire pour le développement du postulat

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton pour Les Verts. L'Article 8, alinéa 3 de la Constitution fédérale du 14 juin 1981 stipule : les hommes et les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale. La loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes à l'Article 3, alinéa 1 et 2 de 1995 mentionne qu'il est interdit de discriminer les travailleurs à raison du sexe, soit directement ou

CONSEIL GENERAL

indirectement. L'Article 11 lettré, de l'accord intercantonal sur les marchés publics de 1994 dit que : lors de la passation de marchés, l'égalité de traitement entre hommes et femmes doit être respectée.

En résumé, toutes ces bases légales reviennent à dire qu'un homme et une femme ayant une formation, des qualifications, une expérience identique ou équivalente doit être traité(e) sur un même pied d'égalité.

Or en Suisse, tout dernièrement encore un article dans le Nouvelliste a paru, les femmes gagnent en moyenne 19,6 % de moins qu'un homme, pour une formation équivalente selon l'Office Fédéral de la statistique. Pour supprimer cette inégalité de traitement, le Conseiller fédéral Alain Berset a lancé, en 2016, une charte pour l'égalité salariale dans le secteur public, en partenariat avec les cantons et les communes. Les signataires de cette charte, c'est-à-dire la Confédération, 15 cantons dont le Valais, les 61 communes, s'engagent à faire respecter au sein de leur administration, dans les entreprises parapubliques, au niveau des marchés publics ainsi que dans le cadre des subventions, l'égalité salariale. Cette charte vise ainsi à rendre effectif le principe constitutionnel de salaire égal pour un travail égal.

Nos autorités publiques se doivent d'être exemplaires en matière de promotion de l'égalité et de lutte contre toutes formes de discrimination, comme le mentionne le Bureau fédéral de l'égalité entre hommes et femmes. Le secteur public doit utiliser toutes ses compétences en faveur de cette égalité salariale. Nous vous proposons donc par ce postulat que Collombey-Muraz devienne la 8^{ème} commune du Valais, après Fiesch, Loèche, Sierre, Sion, Martigny, Saint-Maurice et Saint-Gingolph, à signer cette charte pour l'égalité salariale dans le secteur public. Notre commune se doit de promouvoir l'égalité en tant qu'employeur, c'est-à-dire qu'à chaque fois qu'elle donne de l'argent public sous forme de subventions ou bien attribue un marché public, il est de son devoir d'exiger le contrôle de l'égalité des salaires des entreprises ayant bénéficié de ces subventions ou ayant remporté le marché. En signant cette charte, elle donnera un signal fort aux employeurs publics et privés, elle confirmera son engagement à lutter contre la discrimination salariale qui est malheureusement encore bien trop présente de nos jours. Il est à noter pour finir qu'avec l'outil d'autocontrôle mis à disposition gratuitement par la Confédération, qui s'appelle Logib, qui permet de vérifier l'égalité salariale selon des standards reconnus eh bien cette charte a reçu le prix de l'ONU pour le service public en 2018. Au vu de toutes ces considérations susmentionnées, le groupe des Verts vous encourage vivement à soutenir ce postulat qui permettra de rendre effectif le principe constitutionnel de salaire égal pour un travail de valeur égale et de réaffirmer la détermination de notre commune à mettre en œuvre l'égalité salariale dans son champ d'influence. Merci de votre soutien et de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci, j'ouvre maintenant la discussion générale, est-ce que quelqu'un veut s'exprimer ? Dans ce cas, le postulat n'est pas combattu, il est donc accepté tacitement et nous passons au point 6.4.

6.4 Création d'un fonds d'incitation pour étudiant(es) et apprentis(es)

Intervention de Vuille Côme: Postulats PDC par David Gaillard et cosignataires "Création d'un fonds d'incitation pour étudiant(e)s et apprenti(e)s. Je passe la parole au premier signataire pour le développement du postulat.

Intervention de Gaillard David : David Gaillard pour le PDC. Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Président de la municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux. Le postulat que nous vous proposons aujourd'hui concerne notre jeunesse. Nous avons la chance d'avoir de nombreux jeunes dans notre commune et nous pensons que

CONSEIL GENERAL

nous pouvons les aider, les stimuler ou les soutenir d'où est parti cette idée de postulat. Des remarques me sont parvenues comme quoi il était difficile de trouver des personnes accompagnant les élèves aux journées de ski. Partant donc de ce constat, je me suis demandé si certains jeunes de notre commune ne seraient pas intéressés à gagner quelques sous pour financer leurs études.

Je pensais à ce moment-là aux étudiants universitaires. Cependant, après avoir pris un peu de recul avec cette première idée et en discutant avec plusieurs personnes, nous nous sommes demandés si nous ne pouvions pas imaginer avoir un budget et un règlement d'utilisation de ce budget pour tout jeune s'investissant dans notre commune. Nous avons voulu laisser ce postulat non contraignant pour laisser place à toutes bonnes idées, toute initiative de qui que ce soit. Nous suggérons même, si ce postulat devait être accepté, que nos autorités mettent en place un petit groupe de personnes de tout horizon, motivées à développer ce règlement d'utilisation.

Vous pouvez aussi vous demander pourquoi nous n'avons pas proposé cela lors du vote du budget ? Nous avons estimé que le cadre définition, l'utilisation de ce budget, devait être très bien défini et qu'il ne devait pas être amené dans la précipitation. C'est ainsi qu'aujourd'hui, nous vous proposons d'adopter ce postulat qui va dans le même ordre d'idée que nos collègues socialiste-centre-gauche, à savoir soutenir nos jeunes. Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de Vuille Côme : Merci j'ouvre maintenant la discussion générale, quelqu'un veut-il s'exprimer ? Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton pour le groupe des Verts. Le groupe des Verts soutient l'idée que notre municipalité encourage financièrement l'élaboration d'un projet amené par des jeunes, ou moins jeunes, qui engendrerait une plus-value pour notre commune. Ce soutien permettrait d'inciter la population à s'investir pour le bien de nos villages. Il est à noter du reste que cela s'est déjà fait par le passé si l'on pense, entre autres, à la création d'un skate-park ou à la mise en place de jardins partagés. Ce sont là deux exemples qui ont bénéficié d'un soutien communal. Par contre, la proposition de rémunérer des personnes pour qu'elle s'investissent dans notre commune ne nous enchante guère. L'idée que des sociétés ou diverses organisations fassent appel à des jeunes moyennant une rétribution ne nous convainc pas.

Le groupe des Verts souhaite plutôt mettre l'accent sur les valeurs du bénévolat qui sont primordiales pour la vie en communauté. Nous estimons que la participation à la vie sociale devrait se baser sur le principe de la solidarité. Nous regrettons qu'une rémunération quelconque soit source de motivation pour que des citoyennes et citoyens s'impliquent dans la vie collective. Nous doutons fortement que cela les amène réellement à s'identifier à leur commune. Nous sommes conscients qu'il n'est pas toujours aisé de s'engager dans la vie sociale ou de participer à l'élaboration de divers projets. Mais chaque individu s'impliquant dans un domaine ou un autre, sans contrepartie financière, offrant un peu de son temps, apporte une contribution significative à sa ville ou son village et par conséquent, se sentira plus concerné et plus impliqué dans la vie de sa propre commune. Si un groupe souhaite planter des arbres ou organiser des animations ou encore planifier une exposition comme ça a été proposé, il est effectivement nécessaire que la commune étudie la possibilité de participer financièrement au projet. Mais en aucun cas elle ne doit, à nos yeux, rémunérer les porteurs de projets.

Comme vous l'avez compris, nous ne pouvons soutenir ce postulat car, pour notre groupe, le bénévolat qui tend malheureusement à disparaître de nos jours, est une valeur essentielle à la vie d'une communauté. N'oublions pas que ce noble principe renforce l'esprit d'entraide et rend ainsi les citoyennes

CONSEIL GENERAL

et citoyens plus impliqués dans la conception de projets communs et plus concernés par la vie de la commune. Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres interventions ? Oui, Monsieur Birbaum !

Intervention de Birbaum Thomas: Mesdames et Messieurs, nous prenons la parole car nous nous opposons également à ce postulat. Une fausse bonne idée selon nous. Ce postulat qui demande que la commune constitue un fonds qui servirait à payer les jeunes qui travailleront dans un projet d'utilité publique, sous la gestion d'une association.

Nous avons beaucoup discuté au sein de notre groupe et nous sommes arrivés à la conclusion que nous ne pouvons pas accepter ce postulat pour les raisons suivantes : nous sommes d'avis que l'argent communal doit servir à financer des projets d'utilité publique et non pas directement de la main-d'oeuvre. C'est la différence fondamentale entre le bénévolat et le travail. Le travail mérite un salaire. Le bénévolat cherche une cause à défendre. Nous sommes contre le fait de créer artificiellement du travail en y investissant de l'argent communal. Il faut laisser aux institutions ou associations d'utilité publique la possibilité de gérer leur main-d'oeuvre comme elle le souhaite, sans la payer par le biais de la commune. Si l'association veut rémunérer des jeunes, libre à elle. Si elle compte sur du bénévolat, libre à elle également. Vouloir lutter contre l'érosion du bénévolat par le fait de payer de la main-d'oeuvre signifie simplement la fin de ce même bénévolat et constitue un très mauvais signal. Cela bien entendu, sans compter le risque de dumping envers des entreprises qui pourraient avoir le même objectif qu'une association employant des jeunes avec de l'argent communal. Avec ce postulat, la commune paiera directement les jeunes travaillant pour une association. La commune devient leur employeur et assume les responsabilités qu'on attend d'un employeur : responsabilités sociales comme contractuelles. Par exemple la responsabilité de l'employeur vis-à-vis des actes de ses employés. Si on paie on est responsable de la qualité du travail de celui qu'on paie. Ainsi pour le groupe PLR, seuls des projets d'utilité publique doivent être financés par la commune, ce que bon nombre d'associations communales à but non lucratif et clubs sportifs font déjà. En somme, des sous pour des projets et non pour des gens !

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il d'autres prises de parole ? Pas d'autres interventions ? La discussion générale est close, le postulat étant combattu peuvent encore s'exprimer le premier signataire, Monsieur Gaillard ?

Intervention de Gaillard David: David Gaillard pour le groupe PDC. Je vous remercie pour vos remarques. Je suis tout à fait d'accord avec vos théories, votre philosophie et je la partage pleinement. Simplement, comme je vous l'ai expliqué, la réalité actuelle n'est pas tout à fait celle que l'on espère tous. Comme je vous l'avais dit, il semblerait que ce soit difficile pour les écoles de trouver des profs de ski, que ça soit difficile pour certaines activités dans notre commune pour trouver ça alors c'est pour ça que je trouvais que c'était vraiment intéressant de se dire "investissons nos jeunes dans ça, rétribuons-les par rapport à ça !" Je suis pour le bénévolat, je suis aussi plein de bonnes idées, plein d'espérance pour nos jeunes. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas.

Il y a aussi un petit paradoxe, vous dites : la commune elle doit aider les projets ! Mais la commune pour aider les projets, tu le sais très bien, elle a besoin d'un budget. Autant qu'il soit dévolu à ça plutôt que d'aller chercher dans tous les services où on va trouver des budgets pour aider des projets. Donc là-dessus

CONSEIL GENERAL

je trouve qu'il y a petit paradoxe par rapport à ça. On dit qu'on est pour, que la commune doit aider mais la commune doit avoir un budget par rapport à cette aide. C'était un peu ce que je voulais dire. Bon vote !

Intervention de Vuille Côme: Merci, la discussion générale est close. (ndlr : *Mme Cretton Nathalie veut intervenir*) Voilà, il intervient maintenant, il a le droit d'intervenir une fois que la discussion générale est close et si le postulat est combattu seul le premier signataire et le représentant du Conseil Municipal peuvent s'exprimer ! Donc voilà, je suis désolé, nous allons donc passer au vote et je prie les scrutateurs de se lever.

Les Conseillers généraux qui acceptent le postulat "Création d'un fonds d'incitation pour étudiant (es) et apprenti (es)" sont priés de se manifester en levant la main. Merci, ceux qui le refusent ? Par 23 oui, 17 non et 2 abstentions le postulat est accepté.

6bis : Résolution

Nous passons au point 6bis, donc la résolution PDC par Nicole Bétrisey, qui a été déposée au début de cette séance. Selon l'Article 33 du Règlement je vais vous rappeler, pas l'article, mais simplement dire qu'elle doit juste être développée par son auteur au cours de la séance et c'est pour ça que je passe la parole à Madame Bétrisey pour le développement.

Intervention de Bétrisey Nicole: Nicole Bétrisey du groupe PDC. Résolution « Pour des villages sans transit de camions ». Le Conseil Général de Collombey-Muraz demande au canton de tout mettre en œuvre pour limiter, dans un premier temps, puis interdire à moyen terme le transit des poids lourds dans les villages de Collombey, Muraz et Illarsaz. Pour ce dernier, compte tenu des travaux qui auront lieu cette année pour créer une place du village attractive et pour sécuriser le cœur du village, nous demandons au canton du Valais d'interdire immédiatement le transit des camions dans le village d'Illarsaz.

Cette demande est renforcée par le fait qu'une route dédiée à l'accès à la zone industrielle Reutet-Bovéry a été réalisée il y a plusieurs années aux frais de la commune, et que les camions se rendant dans cette zone devraient privilégier cet itinéraire plutôt que de générer de l'insécurité et de l'inconfort à Illarsaz. Il va de soi que les poids lourds déployant une activité au sein d'un village (livraison, chantier) ne sont pas concernés par cette demande. Le village des Neyres est heureusement épargné par cette problématique vu son emplacement, et le village de Collombey-le-Grand bénéficie déjà d'une telle interdiction de transit.

Pour ces raisons évidentes de sécurité et de valorisation de nos villages, les signataires demandent au Conseil Municipal de transmettre cette résolution au service de la mobilité du canton du Valais afin de procéder, dans les plus brefs délais, à une interdiction du transit des camions dans le village d'Illarsaz. Ceci en conformité à l'Article 33 du Règlement du Conseil Général de Collombey-Muraz. Merci de votre de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci, donc maintenant la discussion générale ! Je passe la parole à ceux qui veulent s'exprimer. Madame Delarze !

Intervention de Delarze Madeleine: Madeleine Delarze, Parti Socialiste-Centre gauche, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je me réjouis sincèrement de cette résolution et j'espère que le Conseil Général in corpore l'acceptera. J'ajoute qu'une question écrite est sur les bureaux du Conseil Municipal,

CONSEIL GENERAL

dans laquelle je l'interpelle pour savoir les avancées, peut-être déjà avec le canton, et surtout de cette problématique depuis longtemps décriée et amenée ici avec la résolution pertinente. Merci de votre soutien.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il d'autres interventions ?

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Madame la Conseillère générale, Mesdames, Messieurs, juste vous donner quelques informations sur la situation actuelle en ce qui concerne le transit des poids lourds dans notre commune. Donc je vais être très bref. On a, comme le dit la résolution, une interdiction de transit des poids lourds au sein de Collombey-le-Grand, depuis qu'on a eu la route de contournement. Les poids lourds qui se rendent dans la zone industrielle depuis Collombey-le-Grand doivent passer par la route de contournement. Et on a deux éléments qui sont en route, on a une réflexion globale sur la circulation et les accès dans notre commune qui se fait conjointement avec la ville de Monthey pour l'axe principal et puis qui se fait en interne à notre commune pour les axes qui vont, de manière perpendiculaire aux routes cantonales et c'est vrai que l'interdiction des camions dans le village d'Illarsaz, c'est une chose qu'on voulait demander au canton, qu'on a demandé au canton, on a eu l'occasion de le dire au sein du Conseil Général. Je dois vous dire que les excuses, parce que c'est vraiment des excuses qu'on nous a données du côté du canton, en gros on nous a dit : "attend que telle personne parte à la retraite après ça va le faire !" Donc ce n'est pas très sérieux, on ne fait que taper sur le clou du côté du canton pour interdire le transit des poids lourds à Illarsaz, évidemment qu'il ne s'agit pas d'empêcher des camions, d'aller livrer, d'aller prendre des marchandises. Mais on a vu que maintenant la route, telle qu'elle est refaite donne satisfaction, elle a limité le bruit au sein d'Illarsaz aussi, mais elle est très large et la vitesse est très grande, surtout pour les camions. Alors on aura le projet de centre du village qui devrait amener une certaine sécurisation avec un petit « S » au sein du village. Et puis, c'est vrai que du côté de la municipalité, en tout cas, on saluerait l'interdiction du transit des poids lourds au sein d'Illarsaz.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il encore d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas, donc une résolution, il n'y a pas de notion de combat puisqu'il y a de toute façon un vote, alors je prie les scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui approuvent la résolution « Pour des villages sans transit de camions » sont priés de le faire par main levée. Ceux qui la refusent ? Abstentions ? Par 40 voix oui, 2 non et 0 abstention, la résolution est donc acceptée. Elle est transmise au Conseil Municipal pour qu'il la transmette au canton.

Nous passons donc au point 7 de l'ordre du jour, soit au développement de 3 interpellations.

7. Interpellations

Je vous rappelle la procédure concernant les interpellations d'abord, je passe la parole au premier signataire pour qu'il nous donne connaissance de son interpellation. Le Conseil Municipal donne ensuite sa réponse. La discussion générale n'est pas ouverte sauf demande de cinq membres ou d'un chef de groupe et vote du plenum. Enfin, l'interpellant a le droit de reprendre la parole pour indiquer s'il est satisfait ou non de la réponse donnée et motiver sa déclaration. Interpellation « Les Verts » par Carole Morisod, je passe la parole à la première signataire.

CONSEIL GENERAL

7.1 "Garantie financière Tamoil"

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour les Verts. Les Verts de Collombey-Muraz saluent le fait que la commune ait signé une convention de garantie de coûts en cas de démantèlement avec la raffinerie Tamoil. Toutefois quelques questions subsistent quant au contenu de cet accord. Pour quelle raison a-t-on choisi la création d'une cédule hypothécaire pour garantir les frais de démantèlement plutôt que le dépôt d'une garantie bancaire ou le dépôt en argent auprès d'un établissement bancaire ? Quels sont les immeubles grevés et de cette cédule ? Quelle est la société débitrice de la cédule ? Quelles sont les conditions de cette cédule ? Une durée de validité a-t-elle été fixée ? Rapportera-t-elle des intérêts à la commune ? Dans l'affirmative, quel est le taux annuel convenu ?

Quel est le rang de cette cédule hypothécaire sur le ou les immeubles grevés ? Si la cédule n'est pas en premier rang, quel est celui qu'elle occupera ? Est-ce que cette cédule a déjà été signée devant notaire ? Dans la négative, quand le sera-t-elle ? D'avance, nous vous remercions de vos réponses.

Intervention de Vuille Côte: Merci, je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Madame la Conseillère générale, Mesdames, Messieurs, donc je vais reprendre vos différentes questions dans l'ordre. Pour quelle raison a-t-on choisi la création d'une cédule hypothécaire ? Ça a été une négociation avec l'entreprise et puis ça donne les mêmes garanties, au vu de la quantité de terrains disponibles en zone industrielle, terrains libres de constructions, qui est grevée par cette cédule. Les immeubles grevés par cette cédule, donc c'est la parcelle n° 3977, donc l'immeuble n° 3977 qui est une parcelle qui est le répète, libre de constructions. La société débitrice de la cédule eh bien c'est Tamoil SA. Les conditions de cette cédule, durée de validité, donc elle n'a pas été fixée, en fait, l'objectif c'est de ne pas avoir besoin d'utiliser cette garantie, je le répète, mais au cas où l'entreprise n'effectue pas les démarches de démantèlement, eh bien de pouvoir la forcer à le faire. Et puis vu les délais très courts, parce que le Conseil Municipal vous avez déjà dit qu'à la fin de cette année si l'entreprise ne décide pas par elle-même d'effectuer le démantèlement, nous lancerons les démarches pour assurer ce démantèlement, donc elles seraient activées, cas échéant, dans un délai relativement restreint.

On est en premier rang sur cette cédule donc comme ça, ça répond à votre question. Est-ce qu'elle a déjà été signée devant notaire ? Elle est déjà dans le coffre de la commune.

Intervention de Vuille Côte: Est-ce que l'interpellante désire s'exprimer ?

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour les Verts, je vous remercie de cette réponse.

Intervention de Vuille Côte: Merci. Nous passons donc au point 7.2 Interpellation PLR par Thomas Birbaum. Je passe la parole au premier signataire.

7.2 "Papier et carton : pollueur-payeur, vraiment ?"

Intervention de Birbaum Thomas: Mesdames et Messieurs, suite à une décision du Conseil Municipal la récolte papier carton sera comprise dans la taxe de base d'élimination des déchets. Le groupe PLR étant

CONSEIL GENERAL

en désaccord avec cette décision, pose donc les deux questions suivantes : pourquoi n'a t'on donc pas mis des bennes pour papiers-cartons aux différents points de collecte (qui aurait responsabilisé chacun à traiter ces déchets) ?

Et deuxième question : pourquoi comprendre le financement de cette récolte porte-à-porte dans la taxe de base ? L'inverse aurait permis à chacun de supporter financièrement ses propres décisions.

Intervention de Vuille Côme : Merci, je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet Parvex pour le Conseil Municipal. En préambule de la réponse à cette interpellation, il faut d'abord rappeler clairement que le Règlement communal sur la gestion des déchets répond parfaitement d'une part aux principes du pollueur-payeur, inscrit dans la législation fédérale et, d'autre part, aux principes d'autofinancement des coûts liés à la gestion des déchets, tel qu'il a d'ailleurs été validé par les services cantonaux concernés. Pour rappel également, ledit Règlement a été voté en une seule lecture et à l'unanimité par le Conseil Général en sa séance du 3 octobre 2016.

Concernant maintenant plus spécifiquement la collecte des papiers-cartons, il faut préciser le point suivant : il s'agit, en effet uniquement d'une adaptation de la collecte porte-à-porte déjà existante dont le système actuel montrait ses limites. En effet les scouts ne pourront plus assurer ce service par manque de personnes et, au vu de certains risques identifiés au niveau de la sécurité.

De plus, le volume des papiers-cartons ayant significativement augmenté depuis l'entrée en vigueur de la taxe au sac, cela a nécessité d'adapter l'offre existante à une collecte porte-à-porte bimensuelle, étendue à toute l'année. Elle se base d'ailleurs sur le même modèle en vigueur dans les communes environnantes, telles que Aigle, Monthey et Bex. D'autre part, il persiste encore vraisemblablement une mauvaise compréhension sur le principe d'autofinancement des déchets et le mode de perception de la taxe, à la fois par la taxe causale c'est à dire les sacs taxés et complétée par la taxe de base. Ainsi, contrairement à ce qui est dit, il est nécessaire de préciser les points suivants : pour rappel et en accord avec la législation existante, la taxe de base doit permettre de financer les frais fixes des infrastructures de collecte et de traitement et les coûts liés au tri des déchets recyclables et doit être répartie de manière solidaire entre les administrés et ce même indépendamment de l'utilisation effective de l'infrastructure mise à disposition.

D'autre part les coûts engendrés par la collecte des déchets recyclables, de même que ceux des Eco-points et de la déchetterie, sont déjà actuellement répercutés sur la taxe de base. Il n'y a donc aucun changement à ce niveau. Finalement, l'incitation au tri des déchets par la mise en place de collectes sélectives des déchets recyclables, donc papiers-cartons compris, répond parfaitement au principe du pollueur-payeur. En conclusion, il faut encore relever que l'incidence de cette collection sur la taxe de base ne devrait être que marginale et, pour autant qu'elle se confirme, ne serait pas répercutée avant 2020, contrairement à ce qui a été dit. Ceci doit permettre de réaliser au moins deux exercices comptables afin d'évaluer plus précisément les coûts et taxes perçus avec l'entrée en vigueur du nouveau Règlement basé sur le principe de causalité. Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci, est-ce que l'interpellant désire s'exprimer ?

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR, merci de vos réponses. Malheureusement nous, au sein du groupe PLR on n'est pas satisfait de celles-ci on pensait que c'était

CONSEIL GENERAL

l'Article 34 lettre c qui s'appliquait via une tarification spéciale qui était une décision, à notre sens, plus juste au sens de la responsabilité individuelle et nous sommes là sur un terrain politique et pas du tout sur un terrain juridique. Merci beaucoup.

Intervention de Vuille Côme: Merci, avant de passer au point suivant, formellement, je vais vous faire voter pour la poursuite de la séance puisque je vous rappelle que les séances durent 3 heures au maximum. Nous avons atteint ces 3 heures, je pense que vu ce qui reste pour éviter que ça soit repoussé à demain soir, alors juste faire ce vote formel. Ceux qui veulent poursuivre la séance sont priés de lever la main. Merci, ceux qui le refusent ? Des abstentions ? A l'unanimité, nous pouvons passer au point 7.3 .

Interpellation Les Verts, par Carole Morisod "Bus urbains". Je passe la parole à la première signataire.

7.3 Bus urbains

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour Les Verts. Les Verts sont satisfaits que notre région développe considérablement son réseau de transports publics, cette démarche entre tout à fait dans le cadre de la réduction de la pollution de l'air, engendrée notamment par le transport individuel. Les Verts regrettent toutefois que des véhicules diesel aient été privilégiés pour ces transports. Je ne vais pas rentrer dans les détails parce que c'est tard, donc simplement expliquer que même des véhicules avec filtres à micro-particules émettent des émissions extrêmement graves et qui affectent la santé de la population. Nous sommes très étonnés qu'on accepte de faire rouler des véhicules aux normes Euro4 qui sont des normes de 2006, alors que l'on peut voir qu'en France, par exemple, l'exigence est que pour les véhicules des bus urbain, il faut des véhicules propres et s'ils n'arrivent pas à obtenir ce type de véhicules propres, électriques, hydrogènes, etc. eh bien ils doivent se fier aux normes Euro6 qui sont des normes de 2017.

Pour clore ce chapitre, je veux quand même préciser que environ 70 milliards d'euros par année sont dépensés en ce qui concerne les coûts de la santé, induits justement, par le diesel. Chez nous, en Suisse, des cars postaux essaient de faire vraiment des efforts quant à la réduction de la pollution de l'air et des émissions de CO2. Et ils ont même fait des tests en Valais, à Sion et à Martigny, où ils ont installé des véhicules électriques à la place des véhicules diesel. Ils ont aussi des cars électriques qui circulent quotidiennement sur des lignes à Obwald et dans le canton de Berne.

Le but des cars postaux, c'est d'améliorer son bilan en matière de CO2 pour 2020 et de le réduire de 25 % et en même temps, ces véhicules électriques sont issus de sources suisses d'énergies renouvelables.

Les Verts, souhaitant préserver la santé des Chablaisiennes et Chablaisiens et de l'environnement posent, à travers cette interpellation, des questions suivantes :

Est-ce que les bus faisant partie de Chablais-Agglo ou MobiChablais sont neufs ou d'occasion ? De quel moteur sont-ils équipés ? Avec quelle norme ? Est-il prévu lors d'achat d'un nouveau véhicule, de choisir un moteur dit propre, c'est à dire hybride, électrique, hydrogène ou au gaz naturel. Merci de vos réponses.

Intervention de Vuille Côme: Merci, je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet Parvex pour le Conseil Municipal. Les TPC étant le prestataire pour l'exploitation du bus urbain, nous nous sommes retournés vers eux pour demander les réponses à vos différentes questions posées par votre interpellation. Je vais vous livrer ici, quasiment in extenso, les réponses des TPC. Par rapport aux premières questions, les bus mis en service sur le réseau

CONSEIL GENERAL

MobiChablais sont des véhicules d'occasion. Il n'a pas été possible d'acheter des véhicules neufs compte tenu des délais de mise en place. Pour répondre à la question, les moteurs sont équipés de moteur diesel et répondent à la norme Euro5. En ce qui concerne les achats futurs de véhicules : pour les achats futurs, les TPC restent attentifs aux évolutions technologiques et n'hésiteront pas à passer à des véhicules propres dès que ceux-ci offriront des conditions d'exploitation adaptées aux caractéristiques hors norme du réseau MobiChablais.

A cela s'ajoute un complément d'informations, avec les arguments qui ont conduit les TPC à renoncer à des véhicules dit propres qui sont les suivantes : pour les véhicules hybrides, les TPC ont déjà une mauvaise expérience de ce type de véhicule au niveau de la fiabilité. De plus, le gain en consommation est globalement très faible, voire négatif dans certains cas, compte tenu du relief et de certaines distances inter-arrêts, longues. En ce qui concerne les bus électriques, l'utilisation de lignes électriques est exclue compte tenu de la taille du réseau par rapport à son nombre d'utilisateurs. Pour l'usage de batteries, l'amplitude de fonctionnement du réseau ne permet pas de fonctionner avec une seule charge. De ce fait, il aurait fallu doubler la taille de la flotte, ce qui n'était pas tenable économiquement et reste discutable d'un point de vue environnemental. Enfin, concernant les véhicules hydrogènes et gaz naturel, la faible taille du parc et l'étalement sur plusieurs dépôts ne permettent pas d'amortir les installations nécessaires pour la mise en place de ce type de carburant.

Cependant il convient de noter que sur certaines lignes MobiChablais, les TPC ont mis en place des bus de tailles réduites, de type Mercedes Sprinter, qui consomment environ deux fois moins que les bus standards.

Et enfin aux yeux des TPC, le point le plus important reste d'opérer un transfert modal vers les bus mis en place. Dès le cinquième passager sur les bus standards et dès le troisième sur les minibus, la consommation par personne transportée est inférieure à l'automobile, sans compter les économies de places de stationnement et d'encombrements routiers. Pour ce faire, tout sera mis en œuvre pour assurer la promotion du réseau, pour augmenter le taux de remplissage et ainsi réduire notablement l'empreinte écologique de la mobilité dans le Chablais. Voilà pour leurs réponses.

Intervention de Vuille Côme: Merci, est-ce que l'interpellante désire s'exprimer ?

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour Les Verts. Je ne vous cache pas que je suis extrêmement déçue de ce genre de réponses ! Quand on arrive encore à constater que ce sont des véhicules qui roulent avec des normes Euro5, on est quand même loin, loin d'une volonté de diminuer l'impact de l'environnement sur la santé de la population. Il ne suffit pas seulement de se dire : on va transvaser les personnes dans des bus, ce qui est une bonne chose, mais si ces bus sont extrêmement polluants et nocifs pour la santé et l'environnement, je pense que le gain il n'est pas tout à fait acceptable. Quant à moi, j'ai discuté aussi avec les acteurs du projet MobiChablais. Ils m'ont répondu comme quoi, dans quelques années, ils allaient vraisemblablement déjà changer de véhicules, j'avais l'impression que c'est plutôt pour écouler le stock de véhicules d'occasion qu'ils ont encore sur le marché et puis qu'éventuellement, ils seraient en train de réfléchir à des véhicules peut-être dit électriques ou avec une autre propulsion un peu moins nocive pour la santé. Donc je prends acte de ces réponses, je suis profondément déçue qu'il n'y ait pas une ambition plus grande de la part déjà des TPC, mais aussi de la part des municipalités et de Chablais agglo qui devraient quand même mettre de la pression par rapport à ce genre de possibilités qu'on a aujourd'hui pour avancer et pour être un peu plus modernes dans nos transports publics, merci.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Merci. Nous passons donc maintenant au point 8 de l'ordre du jour, à savoir "Les informations de l'exécutif". Je passe la parole au Conseil Municipal.

8. Informations de l'Exécutif

Intervention de Vuille Côme: Alors s'il n'y a pas d'information, on passe au point 9 de l'ordre du jour "Les questions". Je passe la parole au Conseil Municipal d'abord, savoir s'il y avait des questions en attente de réponses et des compléments à apporter à des questions posées lors de la dernière séance ?

9. Questions

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Donc comme j'étais très très pressé de vous le dire, une fois n'est pas coutume, je vais vous faire plaisir. Non ce que vous voyez à l'écran ce n'est pas une photo montage, mais, c'est enfin notre épareuse qui nous est arrivée le 21 janvier 2019 ! Vous allez me dire, pourquoi un tel délai de livraison ? C'est tout simple. Entre l'appel d'offres qui a eu lieu à fin 2017 et la réception des dernières offres avec la reprise de l'ancien matériel, cela a duré tout simplement cinq mois. Ensuite au mois de juin 2018, on a commandé le matériel avec un délai de livraison de trois mois, délai contractuel. Et après relance, relance, nous avons eu la chance de recevoir un joli coli le 21 janvier 2019 ! Alors notre épareuse elle est visible, elle doit être encore montée pour être opérationnelle au mois de mai-juin 2019.

Intervention de Vuille Côme: D'autres questions en suspens, oui Monsieur Vieux !

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil Municipal. Je viens pour répondre à la question de Monsieur Daniel Schmid au sujet du montant qui avait été touché par la commune pour le chauffage à distance sur la route Clos-Novex - Pré Raye. Le montant se monte à Fr. 109'800.25. Voilà merci.

Intervention de Vuille Côme : Merci.

Intervention de Turin Alexis: Alexis Turin, Conseiller municipal, je dois une réponse à Madame Nathalie Cretton concernant le budget, la rubrique 869.318.50 "Etudes". Il y avait un montant de Fr. 18'000.- qui était mis au budget et dont Fr. 4'000.- qui concernaient des contrôles de chantier par le CREM, c'est le centre de recherche énergétique et municipal à Martigny. Alors vos questions puisque cette fois-ci, je vais répondre précisément. Est-ce une nouvelle tâche ? Oui, c'est une nouvelle démarche que la commune a souhaité instaurer dans le cadre de sa labellisation cité de l'énergie.

Deuxième question : En quoi consistent ces contrôles aléatoires de chantier ? Le CREM devra contrôler que la réalisation de la construction est parfaitement conforme aux dossiers thermiques du dossier d'enquête, contrôle du type d'isolant, du traitement des ponts thermiques, etc.

Pourquoi avoir mandaté le CREM ? Le CREM est une société spécialisée dans le domaine énergétique qui dispose de ressources spécifiquement formées pour traiter des aspects liés à l'énergie. C'est le CREM qui fait le contrôle du calcul thermique de chaque dossier d'enquête. C'est donc la société la plus à même de faire ce contrôle sur le terrain puisqu'elle connaît les particularités des dossiers.

CONSEIL GENERAL

Dernière question. Pourquoi fait-on ces contrôles aléatoirement au lieu de systématiquement ? On part du principe que les gens vont construire de manière consciencieuse et on n'a pas nécessairement affaire à des gens tordus ! L'idée est de contrôler un échantillonnage des chantiers en ciblant les dossiers qui semblent les plus pertinents, en concertation avec le CREM. En fonction du type d'objet qui sera contrôlé, on peut estimer que les Fr. 4'000.- au budget devraient permettre le contrôle d'une quinzaine de chantiers, ce qui permettra d'avoir déjà une bonne image de la situation. Si on voulait faire un contrôle systématique de tous les chantiers, il faudrait prévoir un montant très nettement supérieur. Merci pour votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci, je passe maintenant la parole à l'assemblée s'il y a des questions ?

Intervention de Cottet Loan: Loan Cottet pour le PLR. Lors du Conseil Général du 18 décembre 2017 j'étais intervenu pour la sécurité au niveau de la place de jeux des Neyres. En fait, je voulais revenir sur ce sujet (voilà, ça c'est des photos aujourd'hui !) au niveau des filets pour la place de jeux et je voulais savoir si c'était vraiment possible cette fois de faire une remise en état pour assurer la sécurité des enfants et des personnes qui utilisent la place. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil Municipal, je prends note, je vois l'état des filets, c'est vrai qu'une vision est faite assez souvent par la voirie pour voir au niveau des éléments et tout ça. Donc là, j'ai pris note et puis on transmettra les photos à Abel Udressy afin de voir qu'est-ce qu'on peut faire au mieux sachant qu'on n'a pas spécialement de budget, mais on va voir pour faire au mieux, pas de souci pour la sécurité.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres questions ?

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton pour Les Verts. Lors de la mise en place du nouveau réseau de bus MobiChablais, des employés donnaient gentiment des explications quant à l'utilisation de ces nouvelles lignes. A ma grande surprise, on m'a informée que d'ici peu de temps, il ne sera plus possible d'acheter un billet directement dans le bus. Il faudra avoir installé une application sur son smartphone pour pouvoir acheter le fameux sésame ! Alors comment vont faire les personnes qui ne possèdent pas de smartphone ou celles qui n'ont pas d'abonnements internet ? A t-on pensé aussi à nos retraités. Merci de votre réponse.

Intervention de Vuille Côme : Merci, je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Buttet Yannick: Volontiers, Monsieur le Président, Madame la Conseillère générale, Mesdames, Messieurs, alors les gens qui vous ont informée auraient dû vous informer pleinement sur la situation. Je termine d'abord par les aînés, les aînés vont recevoir un courrier cette semaine pour une séance qui est organisée pour eux, sur le bus d'agglo, le 27 février prochain, de manière à pouvoir donner des informations parce qu'on a constaté effectivement que les gens dans la région et en particulier dans notre commune parce que c'est ces gens-là qu'on rencontre, sont peu habitués aux réseaux de bus. Avant, vous montiez dans un bus urbain, ça pouvait faire très long mais vous tourniez toujours dans le même

CONSEIL GENERAL

sens, donc au pire vous arriviez à la maison, au mieux vous arriviez où vous vouliez aller. Je plaisante un peu, mais c'est un peu ça, aujourd'hui il faut que les gens s'habituent, des fois aller dans un sens de changer de bus pour rejoindre une autre ligne, c'est vrai que c'est compliqué. Donc, on a constaté que les personnes âgées étaient les personnes qui avaient le plus de difficultés à comprendre ce système et à s'y adapter. Pour les billets, il n'y a pas seulement l'application, évidemment ! Je pense que même TPC imagine bien qu'il n'y a pas tout le monde qui est capable et qui a la volonté ou la possibilité d'avoir un smartphone et d'installer l'application TPC. Je rappelle qu'on est toujours dans une phase temporaire de mise en œuvre du bus d'agglo. On n'a pas encore toutes les lignes qui sont en fonction, parce qu'on a voulu mettre en œuvre rapidement ce système de bus, donc il n'y a pas tout qui est en fonction. C'était prévu en août de cette année, on verra si c'est en août ou au changement d'horaire, mais en tout cas il y a encore des améliorations qui viennent et il y a aussi encore des améliorations qui viennent dans la vente de billets.

Mais à très court terme, il y a déjà des billets multicourses qui seront en vente, normalement depuis la fin février, à la gare à Monthey, à la gare à Aigle. Ça, c'est une possibilité qui existe et la vente à bord devrait subsister encore quelque temps, parce qu'on voit qu'il y a une nécessité actuellement. Mais ça, c'est TPC qui a le couteau par le manche, qui décide. Les communes font part des soucis et des préoccupations de la population. Mais alors il n'y aura pas que l'application, il y a des systèmes probablement novateurs qui seront mis en œuvre dans quelques mois. A court terme, c'est des tickets de multicourses, comme on les connaît ailleurs, que les personnes pourront acheter et donner ensuite à l'intérieur du bus. Donc ça c'est un système le plus simple. Il y a un automate qui sera installé à Aigle, à proximité de la Migros, parce que là, on a pu constater que le nombre très conséquent de voyageurs qui achetaient des billets à bord faisaient complètement sauter l'horaire. C'est le seul point noir aux yeux de TPC qui a été remarqué, donc à cet endroit-là il y a un automate qui est en cours d'installation. Pour le reste, voilà, c'est surtout ces multicourses et puis cette séance pour les aînés qui viendront le 27 février.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Y a-t-il d'autres questions ?

Intervention de Cretton Nathalie: Je m'excuse mais je me permets juste de rebondir parce que, donc ça veut dire, si moi, je veux faire une fois seulement un trajet, je vais devoir aller acheter des multicourses par la suite. Donc, pour moi, c'est pas très pratique. Je l'ai fait l'expérience, donc j'ai été dans le bus. Pour finir, la personne m'a dit "bon eh bien rester comme ça, gratuitement". Bon eh bien ok je veux bien voyager gratuitement mais le but ce n'était pas ça, je voulais payer mon billet mais ce n'était juste pas possible. Donc il y a quand même un problème !

Intervention de Buttet Yannick: Après, on n'est pas responsable du comportement des chauffeurs ! Actuellement, vous pouvez acheter un billet à bord. Actuellement c'est le chauffeur qui devrait vous vendre un billet. Après, si le chauffeur ne vous vend pas de billet on ne peut pas critiquer la politique de l'entreprise et puis, ce qu'on a constaté vous l'avez dit vous-même, c'est que les personnes qui ont le plus de difficultés, parce que la plupart des jeunes ou des gens dans la salle, je pense, ont tous un smartphone. Je pense que vous avez tous installé l'application TPC sinon vous allez le faire ! Vous ne faites que de vous inscrire, puis vous pouvez acheter un billet, ça vous est facturé sur votre facture de téléphone sauf erreur de ma part.

Donc c'est possible pour la quasi-totalité, disons pour un grand nombre de la population. Pour les autres, ils peuvent acheter un billet à bord, je le répète aujourd'hui, vous pouvez acheter un billet à bord. Maintenant si le chauffeur ne vous le vend pas, je ne pense pas que soit la faute de l'entreprise. Et puis vous parlez des aînés tout à l'heure et les aînés sont des gens qui utilisent très souvent le bus, en tout cas

CONSEIL GENERAL

la plupart des gens qu'on a pu rencontrer à la commune qui sont venus nous faire part de certains soucis, c'est des gens qui vont régulièrement, par exemple aux centres commerciaux avec le bus ou ailleurs. Je pense que typiquement, ces gens-là achètent des dix courses et puis vous, je pense que si vous achetez dix courses vous allez quand même utiliser le bus de temps en temps ! Donc quand vous utilisez pas votre voiture vous pouvez utiliser votre ticket de bus multicourses.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il d'autres questions ? Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton pour les Verts ! J'ai deux questions que je vais mettre ensemble. Donc pourquoi a-t-on supprimé les collecteurs d'huiles ménagères dans les Eco-points, ça c'est ma première question ? parce que ça existait avant. Et puis ma deuxième question est-ce que l'emplacement de l'Eco-point de Muraz, est-il provisoire ou est-ce qu'il va rester toujours là ? Merci.

Intervention de Vuille Côme : Merci, je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Madame la Conseillère générale, Mesdames, Messieurs, alors c'est très simple ! Donc il y a deux raisons pour laquelle on a supprimé les collecteurs d'huiles dans les villages. D'abord parce que c'était très sale. Donc à proximité de ces collecteurs d'huiles ça coulait toujours, ça marquait le goudron c'était vraiment très sale. Et la deuxième raison, c'est une raison écologique et environnementale, c'est que l'huile, quand elle est collectée de cette manière, sans contrôle, les gens y mettent n'importe quoi. Donc souvent il y a des gens qui amenaient de l'huile moteur et pas seulement de l'huile de friture, ce qui fait que si on garde les Eco-points, l'huile elle est ensuite incinérée à la Satom. Si vous faites l'effort d'amener votre huile à la Satom il y a un certain contrôle et cette huile elle est recyclée. Donc là, il y a une double raison, une raison de salubrité publique et puis une raison aussi de recyclage, c'est un élément important. Et puis pour l'Eco-point, nous on est toujours ouverts à des améliorations donc pour l'instant cet Eco-point il est à cet endroit-là, et on verra s'il y a des points qui pourraient être meilleurs. Mais on est ouverts à toute modification, pour l'instant c'est l'endroit qui nous paraissait le plus opportun, on l'avait déjà déplacé sur la place de la Paquaire, il n'y avait plus la place avec le bus, mais on cherche toujours des améliorations.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Je clos ce point et j'ouvre le point 10, Divers. quelqu'un veut-il s'exprimer ?

10. Divers

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Mesdames, Messieurs j'avais encore deux ou trois questions à répondre mais comme les points ont été un peu mélangés, il y a tout d'abord une question de Madame Delarze concernant les drones. Il faut savoir une chose en résumé, les drones sont divisés en trois catégories : tout d'abord de 0 à 500 grammes, batteries incluses, ils sont considérés comme des jouets et ne sont pas soumis à une législation. La deuxième catégorie c'est des drones qui pèsent 501 grammes à 30 kilos, qui sont soumis à une autorisation des chefs de place de l'aérodrome de Bex et d'Air Glaciers. Dès 30 kilos ils sont considérés comme des aéronefs et sont soumis à l'autorisation de l'OFAC, l'Office Fédéral de l'aviation civile. Le coût d'un tel engin, c'est environ Fr. 20'000.-. La règle de base pour l'utilisation des

CONSEIL GENERAL

drones, elle est toute simple. Elle ne doit pas déranger le voisinage et elle doit respecter la vie privée des gens. En plus, il y a des points de réglementation au niveau des distances à observer.

Encore une chose extrêmement importante et vous l'avez sur l'écran, c'est l'Office Fédéral de l'aviation civile qui émet une carte où sont clairement désignées les zones interdites de vol. Donc vous voyez sur notre commune (j'espère que c'est assez visible) que pratiquement l'ensemble de la commune est sous l'interdiction de vol de drones. Par contre, pour voler là-dessous, il est clair que si vous avez l'autorisation des chefs de places d'Air-Glacières et de l'aérodrome de Bex, ça peut se faire. Que faire en cas de survol de sa propriété privée ? C'est un peu la question de Madame Delarze. Tout d'abord, c'est d'appeler la police pour constat et un avertissement. Deuxièmement la confiscation de l'appareil par la police en cas de récidive. Il y avait aussi une question concernant notre Règlement de police. Non, il n'y a rien dans le Règlement de police concernant les drones puisque tout est dicté par l'OFAC, donc l'Office Fédéral de l'aviation civile sur le site de la Confédération. Merci de votre attention.

Je peux peut-être continuer avec le reste ! Je vais être un peu plus court. Il y avait aussi une question concernant la lutte contre les abeilles aux abords de la crèche. Tout simplement je l'ai appris, je pense, comme beaucoup d'entre vous, les abeilles sont friandes de trèfles blancs. Or, si un problème marqué de piqûres faites par des abeilles, les TP traitent la surface engazonnée contre le trèfle blanc avec des produits figurant sur la liste approuvée par le canton. Et pour votre information, en 2018, il n'y a eu aucun traitement.

Ensuite, une dernière question qui avait été posée, c'était les produits utilisés sur les terrains de foot. Alors on a interpellé la société TerraSport qui nous a fait un communiqué, une vingtaine de lignes dont je vous ferai grâce de vous lire ce soir vu le temps ! Donc si par hasard vous avez des informations, vous souhaitez des informations venez chez moi, puis je vous dirai ce que la société TerraSport nous a écrit et surtout les produits qu'elle utilise pour l'entretien des surfaces de sport. Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci, donc nous sommes toujours dans le point 10 Divers. Est-ce qu'il y a encore une intervention ? Ce n'est pas le cas avant de clore cette séance, merci de ne pas oublier pour les intervenants d'envoyer vos textes à la secrétaire du Conseil Général ça facilite le travail de rédaction des PV. Je demanderai aux chefs de groupe de venir à la fin de cette séance auprès de moi.

Je clos cette séance plénière du Conseil Général en vous remerciant pour votre travail et nous nous retrouverons ici le 8 avril 2019 pour la prochaine séance. Bonne soirée.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT

Côme Vuille



LA SECRETAIRE

Maria Encina Fracheboud

